

Processus de suivi des programmes de mesures

Thème :

PROGRAMME DE MESURES

Version :

1.1



Les conditions d'utilisation de ce document Sandre sont décrites selon la licence *creative commons* ci-dessous. Elles indiquent clairement que vous êtes libre de :

- partager, reproduire, distribuer et communiquer cette œuvre,
- d'utiliser cette œuvre à des fins commerciales.

The terms of use applicable to this document are described according to the licence creative commons below. It indicates that you are free to :

- share, reproduce, distribute and communicate about this document,
- use this document for commercial puposes.



Chaque document Sandre est décrit par un ensemble de métadonnées issues du Dublin Core (<http://purl.org/dc>).

Each Sandre document is described by a set of metadata coming from Dublin Core (<http://purl.org/dc>).

Titre / <i>Title</i>	Processus de suivi des programmes de mesures
Créateur / <i>Creator</i>	Système d'Information sur l'Eau / Sandre
Sujet / <i>Subject</i>	Mesures opérationnelles sur l'eau
Description / <i>Description</i>	Suivi des mesures opérationnelles sur l'eau facilitant notamment le pilotage de la mise en œuvre des programmes de mesures et leur rapportage auprès de la Commission européenne.
Editeur / <i>Editor</i>	Ministère chargé de l'environnement
Contributeur / <i>Contributor</i>	AERM, OIEau
Date de Création / <i>Creation date</i>	- 2014-01-15
Date de Modification / <i>Modification date</i>	- 2014-09-10
Date de Validation / <i>Validation date</i>	- 2014-09-10
Type / <i>Type</i>	Text
Format / <i>Format</i>	Open Document
Identifiant / <i>Identifier</i>	urn:sandre:dictionnaire:sa_pdm::1.1
Langue / <i>Language</i>	fra
Relation Est remplacé par / <i>Is replaced by</i>	urn:sandre:dictionnaire:sa_pdm::1.0
Relation Remplace / <i>Replace</i>	
Relation Référence / <i>Reference</i>	
Couverture / <i>Coverage</i>	France
Droits / <i>Rights</i>	© Sandre
Version / <i>Version</i>	1.1

Version 1->1.1

- Ajouter du concept d'opération des aides des Agences de l'eau
- Ajouter de l'attribut Géométrie de l'action représentée par un point
- La longueur de tous les attributs portant sur des nomenclatures est de 25 caractères

Pour de plus amples renseignements sur le Sandre, vous pouvez consulter le site Internet du Sandre : <http://sandre.eaufrance.fr> ou vous adresser à l'adresse suivante :

Sandre - Office International de l'Eau
sandre@sandre.eaufrance.fr
15 rue Edouard Chamberland 87065 LIMOGES Cedex
Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48

I. TABLE DES MATIÈRES

I.TABLE DES MATIÈRES.....	4
II.AVANT PROPOS.....	9
II.1.LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'EAU ET LE SANDRE.....	9
II.2.CONVENTION DU DICTIONNAIRE DE DONNÉES.....	10
<i>II.2.1.Notations dans le document.....</i>	<i>10</i>
<i>II.2.2.Description des concepts (entités).....</i>	<i>10</i>
<i>II.2.3.Description des informations (attributs).....</i>	<i>10</i>
<i>II.2.4.Les nomenclatures.....</i>	<i>11</i>
II.3.FORMALISME DU MODÈLE ORIENTÉ OBJET.....	12
<i>II.3.1.Comment lire le modèle de données ?.....</i>	<i>12</i>
<i>II.3.2.Représentation spatiale d'une entité.....</i>	<i>14</i>
III.GESTION DES CODES DE REFERENCE.....	15
IV.INTRODUCTION.....	16
V.DIAGRAMME DE CLASSE (UML).....	18
VI.DICTIONNAIRE DES ENTITES	22
VI.1.ACTION.....	22
VI.2.CODIFICATION ALTERNATIVE DE L'ACTION.....	23
VI.3.CODIFICATION ALTERNATIVE DU DOMAINE D'ACTION.....	24
VI.4.CODIFICATION ALTERNATIVE TYPE D'ACTION.....	24
VI.5.COMMEMORATIF.....	25
VI.6.DOMAINE D'ACTION.....	25
VI.7.ETAPE DE L'ACTION.....	26
VI.8.IMPACT SUR LA MASSE D'EAU.....	26
VI.9.INDICATEUR D'ACTION.....	26
VI.10.OPERATION D'AIDE.....	27
VI.11.POINT BLOQUANT.....	28

VI.12.PROGRAMME DE MESURES.....	28
VI.13.RESULTAT DE L'INDICATEUR D'ACTION.....	29
VI.14.ROLE INTERVENANT ACTION.....	29
VI.15.TYPE D'ACTION.....	30
VI.16.SYSEME DE COLLECTE.....	31
VI.17.OUVRAGE DE PRELEVEMENT.....	31
VI.18.SOUS-BASSIN DCE ADMINISTRATIF.....	32
VI.19.TEXTE REGLEMENTAIRE.....	33
VI.20.COMMUNE.....	33
VI.21.BASSIN DCE.....	34
VI.22.DEPARTEMENT.....	34
VI.23.POINT D'EAU.....	35
VI.24.ZONE.....	35
VI.25.OUVRAGE.....	36
VI.26.OUVRAGE DE DEPOLLUTION.....	36
VI.27.SITE D'ACTIVITES.....	37
VI.28.INTERVENANT.....	37
VI.29.MASSE D'EAU.....	38
VI.30.UNITE DE REFERENCE.....	38
VI.31.DISTRICT HYDROGRAPHIQUE.....	38
VII.DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS.....	39
VII.1.AVANCEMENT DE L'ÉTAPE.....	39
VII.2.BASSIN DCE DE L'ACTION.....	39
VII.3.BASSIN DCE DE L'INDICATEUR D'ACTION.....	40
VII.4.CODE ALTERNATIF ACTION.....	40
VII.5.CODE ALTERNATIF DOMAINE D'ACTION.....	40

VII.6.CODE ALTERNATIF TYPE D'ACTION.....	41
VII.7.CODE DE L'ACTION.....	41
VII.8.CODE DE L'ÉTAPE.....	41
VII.9.CODE DE L'INDICATEUR D'ACTION.....	42
VII.10.CODE DE L'OPÉRATION DE L'AIDE.....	42
VII.11.CODE DE LA NATURE DE L'IMPACT.....	42
VII.12.CODE DOMAINE DE L'ACTION.....	43
VII.13.CODE DU COMMÉMORATIF.....	43
VII.14.CODE DU TYPE D'ACTION.....	43
VII.15.CODE RÔLE DE L'INTERVENANT DE L'ACTION.....	44
VII.16.COMMENTAIRE DE L'ACTION.....	44
VII.17.COMMENTAIRE DE L'ÉTAPE.....	44
VII.18.COMMENTAIRE DU POINT BLOQUANT.....	45
VII.19.COMMENTAIRE DU PROGRAMME DE MESURES.....	45
VII.20.COMMENTAIRE DU RÔLE DE L'INTERVENANT DE L'ACTION.....	45
VII.21.COMMENTAIRE SUR LA NATURE DE L'IMPACT.....	45
VII.22.COORDONNÉE X DE L'ACTION.....	46
VII.23.COORDONNÉE Y DE L'ACTION.....	46
VII.24.COÛT DE L'ACTION.....	46
VII.25.DATE D'ABANDON DE L'ACTION.....	46
VII.26.DATE D'INSCRIPTION DE L'ACTION AU PAOT.....	47
VII.27.DATE D'INSCRIPTION DE L'ACTION AU PDM.....	47
VII.28.DATE D'OBTENTION DU RÉSULTAT DE L'INDICATEUR D'ACTION.....	47
VII.29.DATE DE CRÉATION DE L'ACTION.....	47
VII.30.DATE DE CRÉATION DE L'INDICATEUR D'ACTION.....	48
VII.31.DATE DE DÉBUT DE L'ACTION.....	48

VII.32.DATE DE DÉBUT DE L'ÉTAPE.....	48
VII.33.DATE DE DÉBUT DU PROGRAMME DE MESURES.....	48
VII.34.DATE DE FIN DE L'ACTION.....	49
VII.35.DATE DE FIN DE L'ÉTAPE.....	49
VII.36.DATE DE FIN DU PROGRAMME DE MESURES.....	49
VII.37.DATE DE MISE À JOUR DE L'ACTION.....	49
VII.38.DATE DE MISE À JOUR DE L'INDICATEUR D'ACTION.....	50
VII.39.DATE DE NIVEAU D'AVANCEMENT.....	50
VII.40.DÉFINITION DE L'INDICATEUR D'ACTION.....	50
VII.41.DÉFINITION DU DOMAINE DE L'ACTION.....	50
VII.42.DÉFINITION DU TYPE D'ACTION.....	51
VII.43.DESCRPTIF DU COMMÉMORATIF.....	51
VII.44.GÉOMÉTRIE DE L'ACTION REPRÉSENTÉE PAR UN POINT.....	51
VII.45.LIBELLÉ DE L'OPÉRATION DE L'AIDE.....	51
VII.46.LIBELLÉ DU COMMÉMORATIF.....	52
VII.47.LIBELLÉ DU DOMAINE DE L'ACTION.....	52
VII.48.LIBELLÉ DU TYPE D'ACTION.....	52
VII.49.LOCALISATION DE L'ORGANISME.....	52
VII.50.MÉTHODE DE CALCUL DE L'INDICATEUR D'ACTION.....	53
VII.51.MNÉMONIQUE DU DOMAINE DE L'ACTION.....	53
VII.52.MNÉMONIQUE DU TYPE D'ACTION.....	53
VII.53.NIVEAU DU CODE ALTERNATIF DOMAINE D'ACTION.....	53
VII.54.NIVEAU DU TYPE D'ACTION.....	54
VII.55.NOM DE L'ÉTAPE.....	54
VII.56.ORIGINE CODE ALTERNATIF ACTION.....	54
VII.57.ORIGINE CODE ALTERNATIF DOMAINE D'ACTION.....	55

VII.58.ORIGINE CODE ALTERNATIF TYPE D'ACTION.....	55
VII.59.ORIGINE DU CODE DE L'ACTION.....	55
VII.60.ORIGINE DU CODE DE L'INDICATEUR D'ACTION.....	56
VII.61.ORIGINE DU CODE DE L'OPÉRATION DE L'AIDE.....	56
VII.62.PORTÉE RÉGLEMENTAIRE DU TYPE D'ACTION.....	56
VII.63.POURCENTAGE D'AVANCEMENT DE L'ACTION.....	57
VII.64.POURCENTAGE DE FINANCEMENT DE L'ACTION.....	57
VII.65.PRIORITÉ DE L'ACTION.....	57
VII.66.RAISON DE L'ABANDON DE L'ACTION.....	58
VII.67.RÉFÉRENCE DU PROGRAMME DE MESURES.....	58
VII.68.RESULTAT MAXIMUM CIBLE DE L'INDICATEUR D'ACTION.....	58
VII.69.RESULTAT MINIMUM CIBLE DE L'INDICATEUR D'ACTION.....	59
VII.70.RESULTAT OBTENU DE L'INDICATEUR D'ACTION.....	59
VII.71.STADE DE L'OPÉRATION DE L'AIDE.....	59
VII.72.STATUT DE L'ACTION.....	59
VII.73.STATUT DE L'INDICATEUR D'ACTION.....	60
VII.74.TITRE DE L'ACTION.....	60
VII.75.TITRE DE L'INDICATEUR D'ACTION.....	60
VII.76.TITRE DU PROGRAMME DE MESURES.....	61
VII.77.TYPE D'ORGANISME.....	61
VII.78.TYPE DE L'INDICATEUR D'ACTION.....	61
VII.79.TYPE DE POINT BLOQUANT.....	62
VII.80.TYPE DE PROJECTION DES COORDONNÉES XY DE L'ACTION.....	62
VII.81.VALEUR DU COMMÉMORATIF.....	62

II. AVANT PROPOS

II.1. Le Système d'Information sur l'Eau et le Sandre

Le domaine de l'eau est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,... Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte.

Le *Système d'Information sur l'Eau* (SIE) est formé par un ensemble cohérent de dispositifs, processus et flux d'information, par lesquels les données relatives à l'eau sont acquises, collectées, conservées, organisées, traitées et publiées de façon systématique. Sa mise en œuvre résulte de la coopération de multiples partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations, qui se sont engagés à respecter des règles communes définies par voie réglementaire et contractuelle, depuis 1992.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est l'une des composantes indispensables du SIE, et constitue la raison d'être du Sandre, Service d'Administration Nationale des Données et des Référentiels sur l'Eau. Le Sandre est chargé :

- d'élaborer les dictionnaires des données, d'administrer les nomenclatures communes au niveau national, d'établir les formats d'échanges informatiques de données, de définir des scénarios d'échanges et de standardiser des services WEB,
- de publier les documents normatifs après une procédure de validation par les administrateurs de données Sandre et d'approbation par le groupe Coordination du Système d'Information sur l'Eau.
- d'émettre des avis sur la compatibilité au regard des spécifications

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités : sa signification ;

- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le Sandre a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entre les différents acteurs du monde de l'eau.

II.2. Convention du dictionnaire de données

II.2.1. Notations dans le document

Les termes DOIT, NE DOIT PAS, DEVRAIT, NE DEVRAIT PAS, PEUT, OBLIGATOIRE, RECOMMANDE, OPTIONNEL ont un sens précis. Ils correspondent à la traduction française de la norme RFC2119 ([RFC2119](#)) des termes respectifs MUST, MUST NOT, SHOULD, SHOULD NOT, MAY, REQUIRED, RECOMMENDED et OPTIONAL.

Chaque document publié par le Sandre comporte un numéro de version évoluant selon les règles suivantes :

Exemple n° de version	Statut du document
1.1 , 2.3 <i>Indice composé uniquement d'un nombre réel \geq à 1.0</i>	Version approuvée par l'ensemble des acteurs en charge de sa validation, publié sur le site internet du Sandre et est reconnue comme un document de référence
0.2 ou 1.2beta <i>Indice est composé d'un nombre réel $<$ à 1.0 ou bien \geq 1.0 avec la mention « beta »</i>	Version provisoire, document de travail susceptible de subir des révisions jusqu'à sa validation définitive

II.2.2. Description des concepts (entités)

Chaque concept du dictionnaire de données, dénommé entité, est décrit par un texte proposant une définition commune ainsi que ces règles de gestion. Cette définition peut être complétée par des règles relatives à la codification de cette entité ou des responsabilités de gestion.

En outre, pour chaque concept, il est précisé :

- Les informations qui caractérisent l'entité (attributs),
- Les associations avec d'autres entités
- Les entités qui héritent de ce concept (entités filles) ,
- Le concept parent d'un éventuel héritage (entité mère),

II.2.3. Description des informations (attributs)

Chaque information du dictionnaire de données, dénommée attribut par la suite du document, correspond à un élément d'information de base utilisé par les entités. Chaque attribut est décrit par : un texte précisant sa définition, ses règles de gestion, la liste éventuelle de valeurs possibles administrées par le Sandre ou un organisme tiers, et les responsabilités en matière d'administration et de gestion des données.

Chaque attribut peut être complété par des métadonnées descriptives :

- Un texte précisant sa définition et les éventuelles règles de gestion s'y rapportant
- Le nom de la balise XML correspondant à l'attribut, et ayant valeur d'identifiant de cette information au sein des dictionnaires de données Sandre,

- Le format utilisé pour stocker cet attribut,
- Le responsable de cet attribut,
- La précision avec laquelle doit être saisie l'information (longueur impérative ou maximale de l'attribut, les règles de typologie -majuscule, accentué- à respecter, étendue des valeurs possibles pour les attributs numériques...)
- L'origine temporelle si nécessaire,
- L'unité de mesure,
- Le rôle de cet attribut dans l'entité, notamment s'il s'agit d'un identifiant (clé primaire).

Toutes ces métadonnées ne sont pas toujours indiquées pour chaque information.

La description des attributs fait appel à l'un des sept formats de données suivants :

Formats de données	Détail	Abréviation utilisée
Caractère illimité	Texte (Chaîne de caractère alphanumérique de longueur non limitée)	TextType
Caractère limité	Chaîne de caractère alphanumérique de longueur limitée	TextType+ [Longueur]
Date	Date	DateType
Date-Heure	Date-Heure	DateTimeType
Heure	Heure	TimeType
Numérique	Numérique	NumericType
Objet graphique (binaire)	Contenu image, selon les définitions MIME type (IETF RFC 2046)	BinaryObjectType
Logique	Information booléenne prenant pour valeur: <ul style="list-style-type: none"> ● « true » ou « 1 » ● « false » ou « 0 » 	IndicatorType

II.2.4. Les nomenclatures

Certains attributs doivent prendre pour valeur possibles des codes définis au sein d'une nomenclature (liste de valeurs possibles). Chaque code étant alors associé à un libellé, accompagné d'un mnémonique et d'une définition. Ces listes sont présentées sous la forme d'un tableau à différentes entrées:

Code	Mnémonique	Libellé	Définition

Les codes (clefs primaires) permettent d'assurer l'unicité de chaque occurrence.

Le mnémonique est une appellation synthétique ne dépassant pas 25 caractères. Cette information est créée à des fins d'exploitation informatique et peut contenir des sigles ou des abréviations.



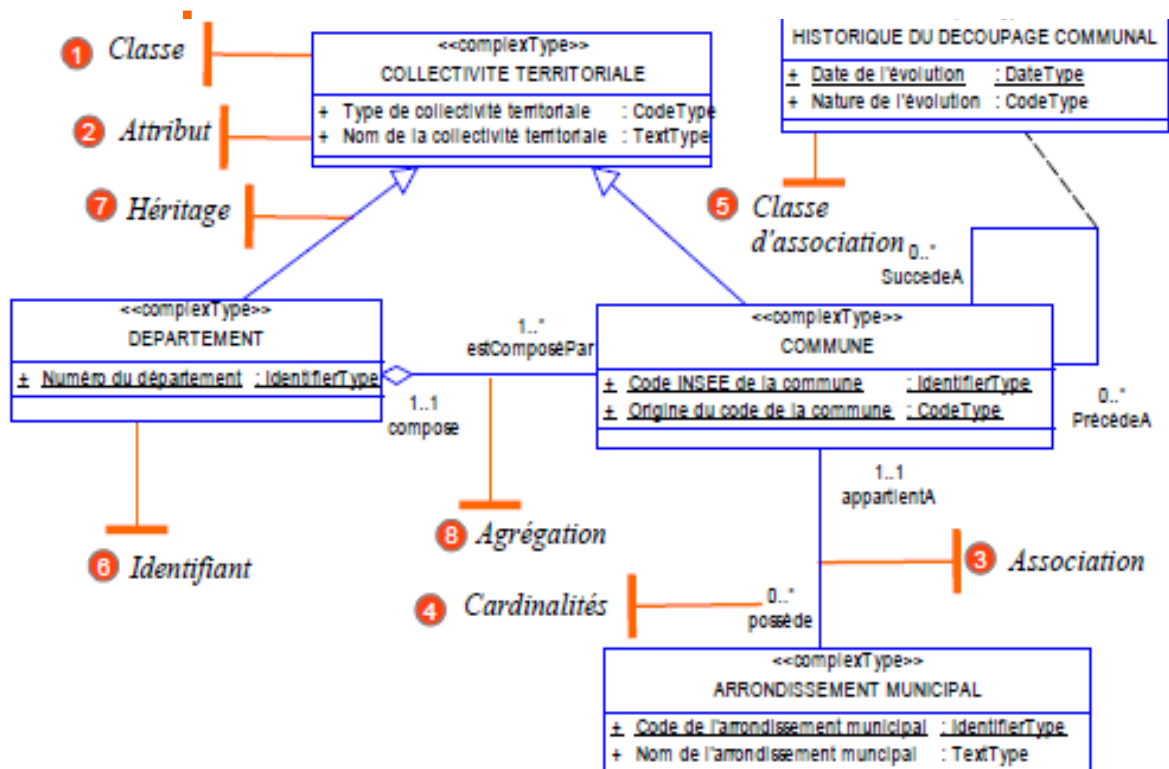
II.3. Formalisme du modèle orienté objet

Le modèle orientée objet (MOO), se compose de plusieurs diagrammes dont le plus important, le diagramme de classes, constitue une représentation formelle des données nécessaire au fonctionnement d'un système d'information. Le diagramme de classe représente la structure logique commune d'un domaine métier particulier, indépendamment du logiciel ou de la structure de stockage des données. Il est formalisé dans le langage UML (Unified Modeling Language).

Le dictionnaire de données Sandre utilise un formalisme UML pour décrire le modèle de données. En revanche, les modèles produits au Sandre sont construits pour une exploitation informatique (production du dictionnaire au format xsd) et dans l'objectif final d'une implémentation physique en base de données. Partant, il ne respecte pas complètement les règles de l'exercice théorique que constitue le modèle conceptuel de données.

II.3.1. Comment lire le modèle de données ?

Le schéma ci-après décrit les principaux formalismes utilisés dans le diagramme de classe de la modélisation UML :



Le diagramme précédent peut être lu comme suit :

Les COMMUNES et les DEPARTEMENTS sont des types de COLLECTIVITE TERRITORIALE. Un DEPARTEMENT est caractérisé par son numéro de département, son type de collectivité territoriale et son nom. Un département est composé de 1 ou plusieurs COMMUNES. Une COMMUNE se caractérise par son code INSEE, l'origine de son code, son type de collectivité territoriale et son nom. Une COMMUNE fait partie de 1 et 1 seul département. Une COMMUNE possède 0 ou plusieurs ARRONDISSEMENTS MUNICIPAUX. Un ARRONDISSEMENT MUNICIPAL est caractérisé par son code et son nom. Il appartient

à 1 et 1 seule COMMUNE. Une COMMUNE peut succéder à 1 autre ou plusieurs COMMUNES. La relation entre ces COMMUNES est caractérisée par la date et la nature de l'évolution du découpage communal.

N°	Élément	Description	Représentation
1	Classe	Une classe est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information. Il peut s'agir de personne, lieu ou concept dont les caractéristiques présentent un intérêt pour le thème décrit. Une classe définit un jeu d'objets dotés de caractéristiques communes	Chaque entité est visualisée par un rectangle divisé en plusieurs parties : le nom de la classe (surmonté de l'inscription <<complexType>>), ses attributs et les éventuelles opérations ou méthodes.
2	Attribut	Un attribut, également appelé propriété, est une caractéristique utile à la description de l'entité et permettant de distinguer les éléments entre eux.	L'attribut est indiqué dans la case Classe . Sont précisés son nom, son type, s'il s'agit d'une clé primaire (attribut souligné).
3	Association simple	Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux classes . Elle est définie par ses rôles et ses cardinalités.	Chaque association est représentée par un trait simple surmontée à chaque extrémité d'un rôle et d'une cardinalité.
4	Cardinalités	Le lien comporte une cardinalité minimale (premier chiffre) et une cardinalité maximale (second chiffre) qui précisent l'implication de chaque classe dans la relation.	Par exemple, un département a AU MOINS une commune rattachée et AU MAXIMUM n communes, se traduit par le couple de cardinalités (1,*) du côté de la classe Commune.
5	Classe d'association	Une association peut être matérialisée par une classe dans une des circonstances suivantes : - si l'association est porteuse d'attributs, - si l'association est de multiplicité * de part et d'autre de l'association	La classe d'association est modélisée par un lien en pointillé allant de la classe d'association vers l'association concernée.
6	Identifiant	L'identifiant est dit simple lorsqu'il est basé sur un unique attribut et <u>composé</u> lorsqu'il est basé sur plusieurs.	Graphiquement, les éléments composant l'identifiant primaire sont soulignés.
7	Héritage	Un héritage est une relation particulière qui définit une classe comme étant une instance particulière d'une classe plus générale. L'entité fille hérite de tous les attributs de l'entité mère.	L'héritage est représenté par une flèche. La pointe de la flèche indique l'entité mère de l'héritage alors que l'autre extrémité indique l'entité fille.
8	Association d'agrégation	Une association d'agrégation exprime un couplage fort et une relation de subordination de l'agrégat sur les agrégés (éléments composants l'agrégat).	Une agrégation est représentée par une ligne entre deux classes, terminée par un losange vide ("diamant") du côté de l'agrégat.

II.3.2.Représentation spatiale d’une entité

Certaines classes d'objet possèdent une représentation spatiale dans le monde réel. Elle est intéressante à modéliser dans la mesure où l'information spatiale (appelée géométrie) peut être utilisée dans un Système d'Information Géographique (SIG). Modéliser la représentation spatiale d'une entité géographique fixe revient à mettre en relation une occurrence de l'entité géographique avec le ou les objets géométriques qui la représentent. Conceptuellement plusieurs choix de modélisation sont possibles pour indiquer la nature géométrique d'un objet.

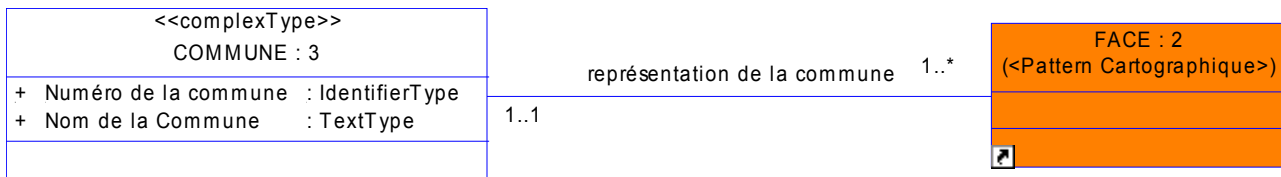
Les modèles de données du Sandre utilisent deux manière de modéliser les classes présentant une représentation spatiale. Dans les deux cas, les caractéristiques de chaque objet géométrique (coordonnées des points, système de coordonnées) ne sont pas détaillées dans le modèle.

1er cas :

La représentation spatiale de l'objet est modélisée par une association vers une primitive géométrique. Trois classes de primitives géométriques ont été créés :

- Le nœud : Il s'agit d'un point défini par un X un Y,
- L'arc : Il s'agit d'une ligne ou polyligne, c'est à dire un ensemble de points connectés entre eux
- La face : Il s'agit d'une surface constituant un polygone fermé.

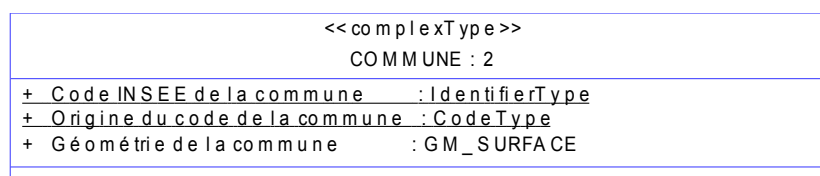
La commune est représentée par une ou plusieurs faces (polygones) se traduit par :



2nd cas :

La représentation spatiale de l'objet est modélisée par un attribut de type géométrique. Un attribut nommé « géométrie de ... » de type GM_POINT, GM_SURFACE, etc, est associé à une ou plusieurs primitives géométriques selon la norme ISO19136. Dans ce cas, cet attribut permet de conserver la géométrie de l'objet en GML.

La commune est représentée par une ou plusieurs faces (polygones) se traduit par :



III. GESTION DES CODES DE REFERENCE

Les dictionnaires de données font quelquefois référence à des codes qui ne sont pas décrits dans le dictionnaire : il s'agit des **listes de référence du Sandre**. Ces listes ne sont pas fixées lors de la rédaction du document mais évoluent en fonction des demandes d'ajouts provenant des acteurs de l'Eau.

En effet, le partage de données informatisées entre différents partenaires s'articule autour de la mise en place de listes de valeurs communes, servant de référence pour l'ensemble des acteurs, et identifiées de façon unique quel que soit le contexte d'échange. Du point de vue terminologique, ces recueils de données normalisées constituent un référentiel.

L'une des missions du Sandre consiste à élaborer, administrer et mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau, un référentiel incluant différentes listes de données métiers ayant trait au domaine de l'eau. Ce référentiel pivot est régulièrement actualisé grâce à la coopération entre membres experts issus de partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations qui se sont engagés dans l'élaboration d'un langage commun des données sur l'eau.

Ce référentiel est appelé à être un instrument central indispensable à toute infrastructure informatique d'échanges de données. Il contribue d'une part à améliorer la qualité des données échangées par sa capacité à restituer des informations codifiées, mises à jour et jugées fiables par ses utilisateurs. D'autre part, la gestion d'un tel référentiel s'inscrit pleinement dans un cadre commun d'interopérabilité des systèmes d'information.

Par exemple, la liste de référence des paramètres est administrée par le Sandre et recense de manière générale toute propriété d'un milieu ou d'une partie d'un milieu qui contribue à en apprécier les caractéristiques et/ou la qualité et/ou l'aptitude à des usages.

Les listes de référence ont vocation à être partagées et utilisées par les acteurs du monde de l'eau pour faciliter leurs échanges de données.

Parmi ces listes de référence, certaines d'entre elles sont administrées par le Sandre (exemple : liste des codes nationaux de paramètres analytiques).

Par ailleurs, le Sandre diffuse des listes de référence provenant d'autres administrations ou organismes telles que les listes de cours d'eau, de masses d'eau,...

L'accès à ces listes de références est disponible dans leur dernière version sur le site Internet du Sandre sandre.eaufrance.fr .

IV. INTRODUCTION

Le thème **Programme de mesures** a été traité par le Sandre avec un groupe d'experts national. Il se traduit par la parution de différents documents accessibles à l'ensemble des acteurs qui répondent à des besoins différents :

	Objectif du document	Cible	Nom du document
général ↓ détail	Présentation de la sémantique Sandre du thème	Acteurs du domaine de l'Eau	* Présentation générale Processus de suivi des programmes d'actions
	Dictionnaire de données par sous thème	Acteurs implémentant un système sur le thème	* Processus d'acquisition du suivi des programmes de mesures
	Spécifications techniques du format d'échange Sandre	Informaticiens implémentant un scénario d'échanges de données	* Format d'échange suivi des programmes d'actions

Tous ces dictionnaires étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans les autres dictionnaires. Afin de faciliter la compréhension de ces liens, les objets qui proviennent d'autres dictionnaires sont grisés dans les schémas de données.

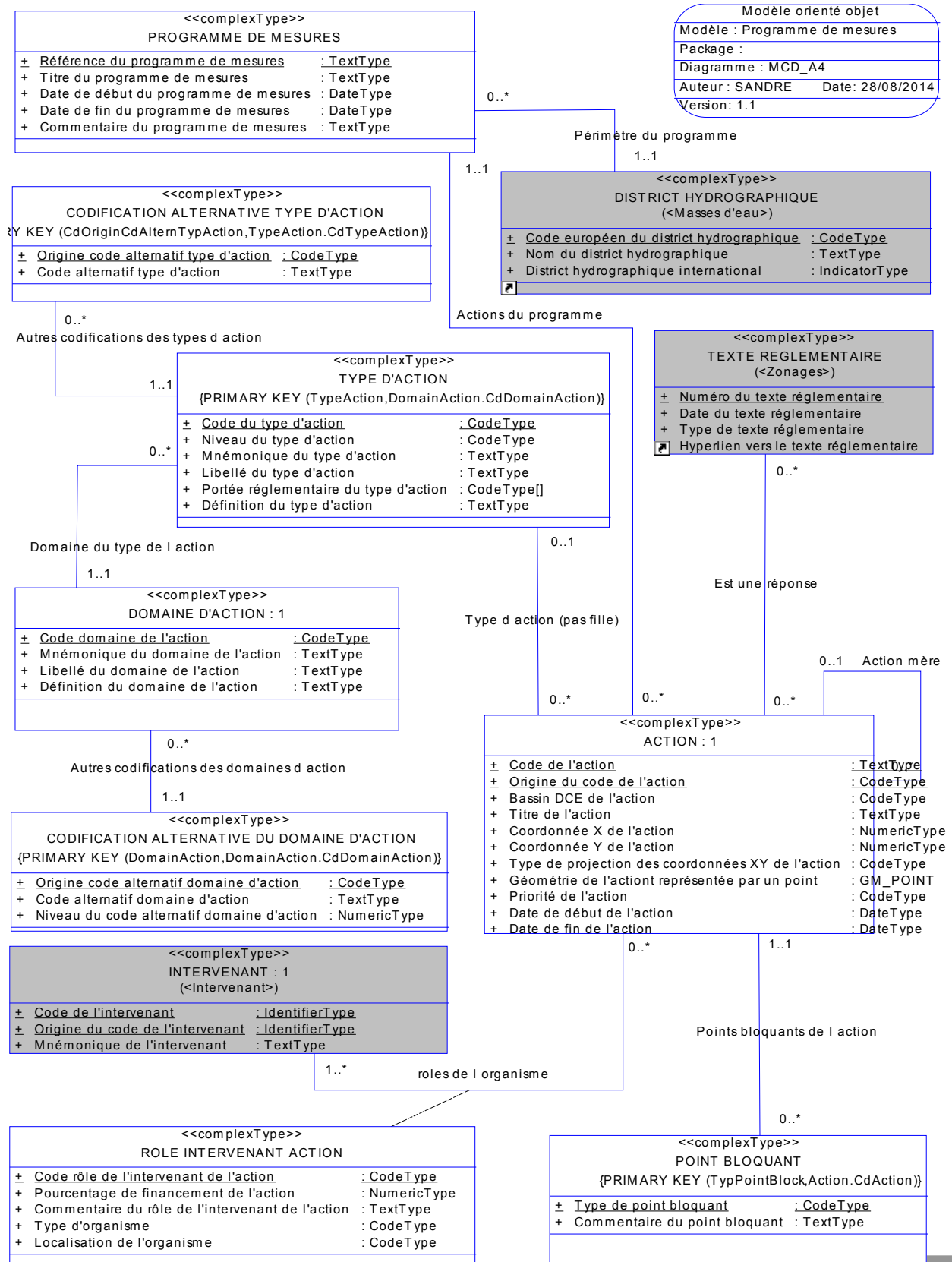
Le document actuel est la version 1.1 et constitue un document Validé.

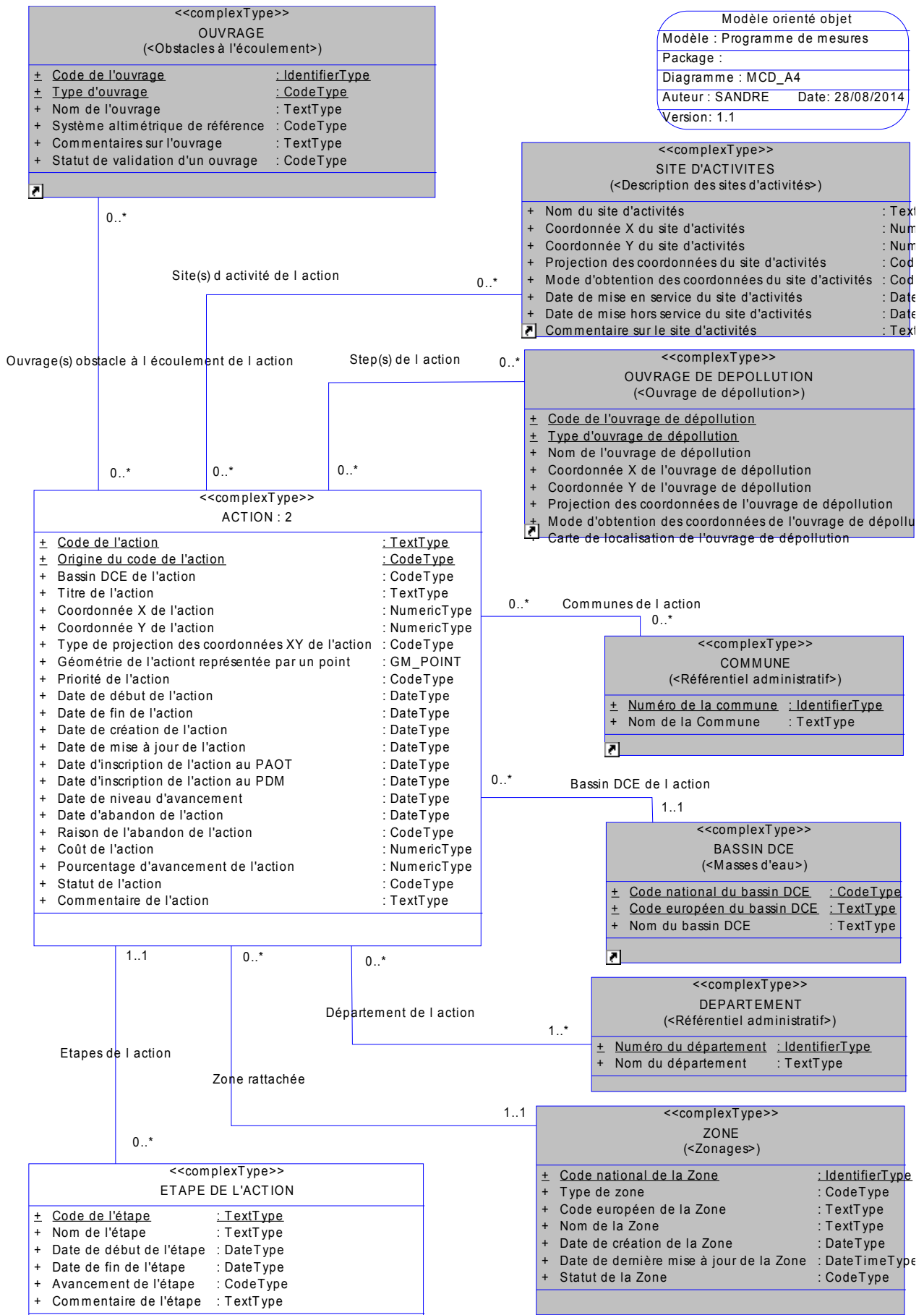
Espaces de nommage :

Les espaces de nommage permettent d'identifier, de manière unique, l'ensemble des concepts pris dans chacun de ces référentiels élémentaires :

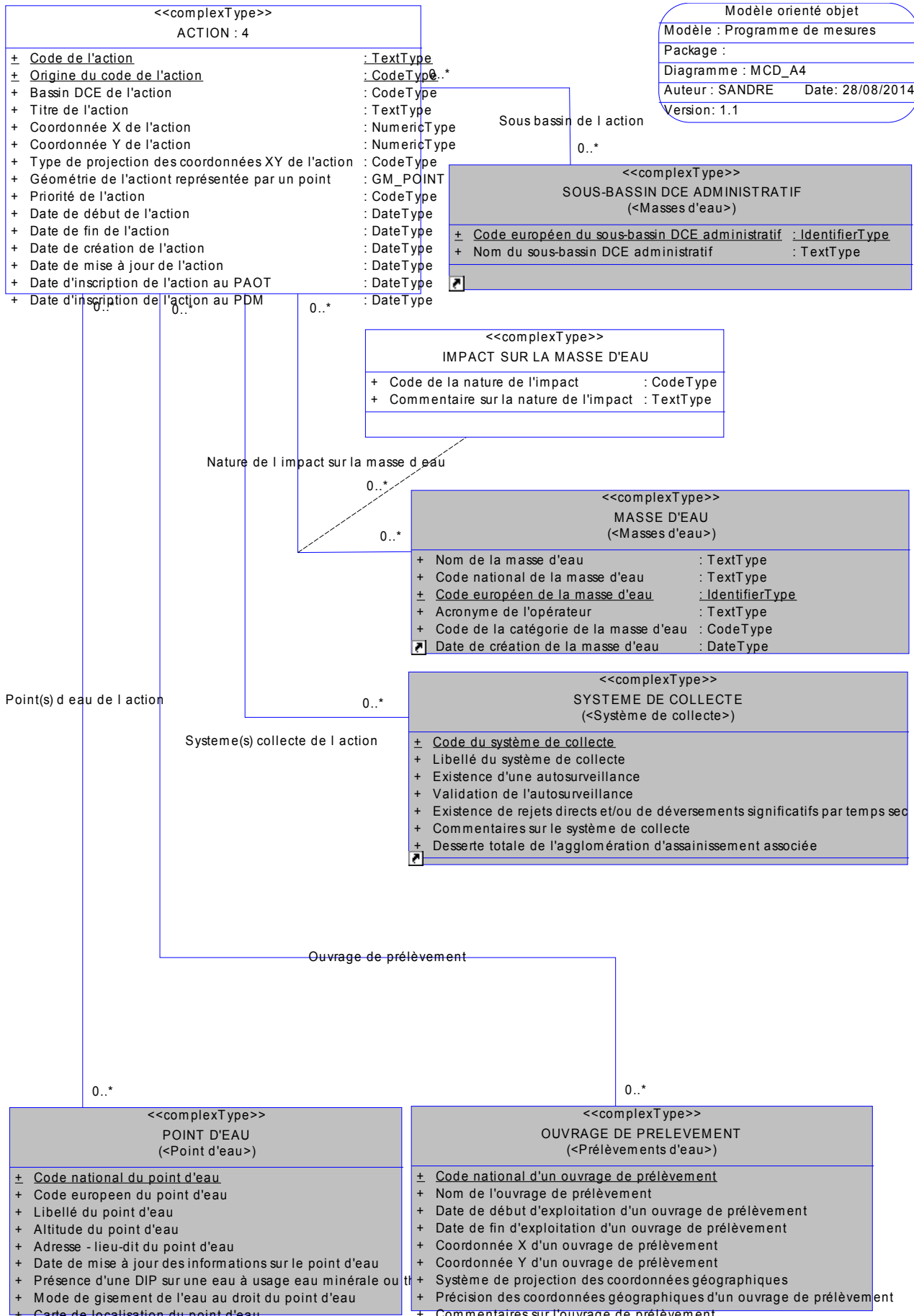
Préfixe de l'espace de nommage externe	Adresse URI de l'espace de nommage externe	Nom de l'espace de nommage
sa_int	http://xml.sandre.eaufrance.fr/int/3	sandre_fmt_xml_int.xsd
sa_com	http://xml.sandre.eaufrance.fr/com/3	sandre_fmt_xml_com.xsd
sa_mdo	http://xml.sandre.eaufrance.fr/mdo/1.2	sandre_fmt_xml_mdo.xsd
sa_zon	http://xml.sandre.eaufrance.fr/zon/1	sandre_fmt_xml_zon.xsd
sa_pte	http://xml.sandre.eaufrance.fr/pte/2.1	sandre_fmt_xml_pte.xsd
sa_obs	http://xml.sandre.eaufrance.fr/obs/1.1	sandre_fmt_xml_obs.xsd
sa_org	http://xml.sandre.eaufrance.fr/org/1	sandre_fmt_xml_org.xsd
sa_sti	http://xml.sandre.eaufrance.fr/sti/3	sandre_fmt_xml_sti.xsd
sa_odp	http://xml.sandre.eaufrance.fr/odp/1.1	sandre_fmt_xml_odp.xsd
sa_par	http://xml.sandre.eaufrance.fr/par/2.1	sandre_ref_par.xsd
sa_scl	http://xml.sandre.eaufrance.fr/scl/1.1	sandre_fmt_xml_scl.xsd
sa_prl	http://xml.sandre.eaufrance.fr/prl/2	sandre_fmt_xml_prl.xsd

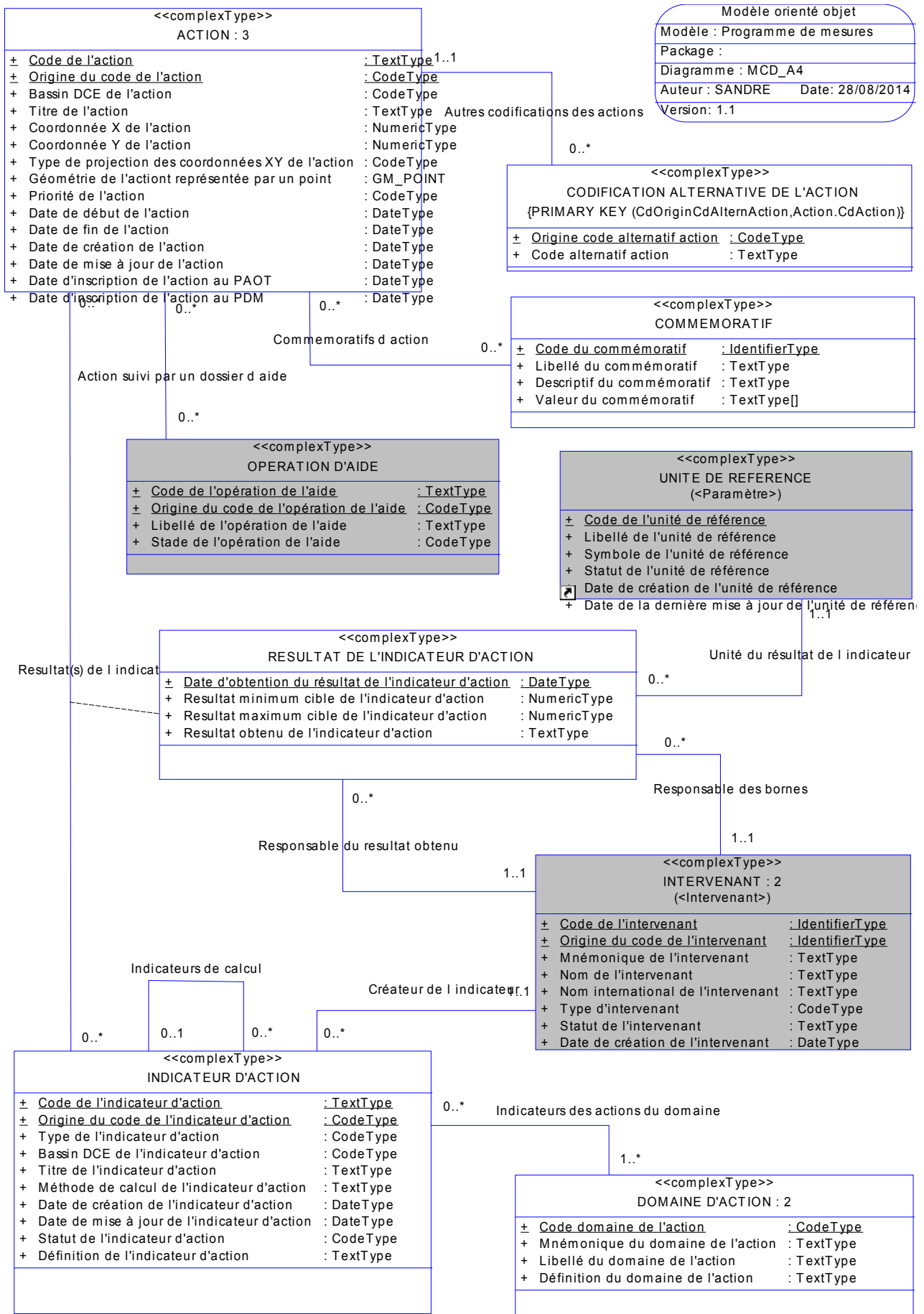
V. DIAGRAMME DE CLASSE (UML)





Modèle orienté objet	
Modèle :	Programme de mesures
Package :	
Diagramme :	MCD_A4
Auteur :	SANDRE
Date :	28/08/2014
Version :	1.1





VI. DICTIONNAIRE DES ENTITES

VI.1. ACTION

➤ **Nom de balise XML : <sa_pdm>Action>**

➤ **Définition :**

Effort observable et mesurable réalisé dans le cadre d'un programme de mesures. Un programme de mesures se décline en actions opérationnelles se déroulant à un endroit précis sur une durée finie sous le contrôle d'un maître d'ouvrage unique. L'action se caractérise également par un titre, sa durée de mise en œuvre et son avancement. La mise en œuvre d'une action peut nécessiter la réalisation de plusieurs étapes. Par exemple, l'action intitulée "Construire une nouvelle station d'épuration ERU" peut comporter les étapes suivantes : "Mobilisation du maître d'ouvrage", "Autorisation Loi sur l'Eau", "Etudes préalables", "Engagement de l'aide de l'Agence de l'eau", "Réception des travaux" et "Contrôle des performances". Une étape constitue donc un jalon dans le suivi de l'avancement d'une action.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Bassin DCE de l'action (0,1)
- Code de l'action (0,1)
- Commentaire de l'action (0,1)
- Coordonnée X de l'action (0,1)
- Coordonnée Y de l'action (0,1)
- Coût de l'action (0,1)
- Date d'abandon de l'action (0,1)
- Date d'inscription de l'action au PAOT (0,1)
- Date d'inscription de l'action au PDM (0,1)
- Date de création de l'action (0,1)
- Date de début de l'action (0,1)
- Date de fin de l'action (0,1)
- Date de mise à jour de l'action (0,1)
- Date de niveau d'avancement (0,1)
- Géométrie de l'action représentée par un point (0,1)
- Origine du code de l'action (0,1)
- Pourcentage d'avancement de l'action (0,1)
- Priorité de l'action (0,1)
- Raison de l'abandon de l'action (0,1)
- Statut de l'action (0,1)
- Titre de l'action (0,1)
- Type de projection des coordonnées XY de l'action (0,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- ACTION / Action mère (0,n) [VI.1]
- ACTION / Action mère (0,1) [VI.1]
- PROGRAMME DE MESURES / Actions du programme (1,1) [VI.12]
- OPERATION D'AIDE / Action suivi par un dossier d aide (0,n) [VI.10]
- CODIFICATION ALTERNATIVE DE L'ACTION / Autres codifications des actions (0,n) [VI.2]
- BASSIN DCE / Bassin DCE de l action (1,1) [VI.21]
- COMMEMORATIF / Commemoratifs d action (0,n) [VI.5]
- COMMUNE / Communes de l action (1,1) [VI.20]
- DEPARTEMENT / Département de l action (1,1) [VI.22]
- TEXTE REGLEMENTAIRE / Est une réponse (1,1) [VI.19]
- ETAPE DE L'ACTION / Etapes de l action (0,n) [VI.7]
- IMPACT SUR LA MASSE D'EAU / Nature de l impact sur la masse d eau (0,n) [VI.8]
- OUVRAGE / Ouvrage(s) obstacle à l écoulement de l action (1,1) [VI.25]
- OUVRAGE DE PRELEVEMENT / Ouvrage de prélèvement (1,1) [VI.17]
- POINT D'EAU / Point(s) d eau de l action (1,1) [VI.23]
- POINT BLOQUANT / Points bloquants de l action (0,n) [VI.11]
- RESULTAT DE L'INDICATEUR D'ACTION / Resultat(s) de l indicateur de l action (0,n) [VI.13]
- ROLE INTERVENANT ACTION / roles de l organisme (1,n) [VI.14]
- SITE D'ACTIVITES / Site(s) d activité de l action (1,1) [VI.27]
- SOUS-BASSIN DCE ADMINISTRATIF / Sous bassin de l action (1,1) [VI.18]
- OUVRAGE DE DEPOLLUTION / Step(s) de l action (1,1) [VI.26]
- SYSTEME DE COLLECTE / Systeme(s) collecte de l action (1,1) [VI.16]
- TYPE D'ACTION / Type d action (pas fille) (0,1) [VI.15]
- ZONE / Zone rattachée (1,1) [VI.24]

VI.2.CODIFICATION ALTERNATIVE DE L'ACTION

➤ **Nom de balise XML : <sa_pdm:AlternAction>**

➤ **Définition :**

Ancienne codification entretenue par le bassin. Les actions disposent d'une codification nationale Sandre et éventuellement pour des raisons historiques d'une codification à l'échelle de chaque bassin. Afin de conserver une correspondance entre l'ancienne codification et celle du Sandre, il est possible d'associer à un code national un code bassin.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Code alternatif action (0,1)
 - Origine code alternatif action (0,1)
- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - ACTION / Autres codifications des actions (1,1) [VI.1]

VI.3.CODIFICATION ALTERNATIVE DU DOMAINE D'ACTION

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:AlternDomainAction>**
- **Définition :**

Ancienne codification entretenue par le bassin. Les domaines d'action disposent d'une codification nationale Sandre et éventuellement pour des raisons historiques d'une codification à l'échelle de chaque bassin. Afin de conserver une correspondance entre l'ancienne codification et celle du Sandre, il est possible d'associer à un code national un code bassin.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Code alternatif domaine d'action (0,1)
 - Niveau du code alternatif domaine d'action (0,1)
 - Origine code alternatif domaine d'action (0,1)
- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - DOMAINE D'ACTION / Autres codifications des domaines d action (0,n) [VI.6]

VI.4.CODIFICATION ALTERNATIVE TYPE D'ACTION

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:AlternTypAction>**
- **Définition :**

Ancienne codification entretenue par le bassin. Les types d'action disposent d'une codification nationale Sandre et éventuellement pour des raisons historiques d'une codification à l'échelle de chaque bassin. Afin de conserver une correspondance entre l'ancienne codification et celle du Sandre, il est possible d'associer à un code national un code bassin.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Code alternatif type d'action (0,1)
 - Origine code alternatif type d'action (0,1)
- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - TYPE D'ACTION / Autres codifications des types d action (1,1) [VI.15]

VI.5.COMMEMORATIF

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:Commemoratif>**
- **Définition :**

Un COMMEMORATIF est un attribut complémentaire structuré et rattaché à un seul et unique concept natif existant. Si besoin, le Sandre peut fédérer la codification de commémoratifs à l'échelle nationale, au travers d'une liste de référence administrée par le Sandre, ceci pour lever toute ambiguïté liée à la multiplicité de codes et la redondance des commémoratifs.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Code du commémoratif (1,1)
 - Descriptif du commémoratif (0,1)
 - Libellé du commémoratif (0,1)
- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - ACTION / Commémoratifs d action (0,n) [VI.1]

VI.6.DOMAINE D'ACTION

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:DomainAction>**
- **Définition :**

Sujet qui délimite le périmètre de travail des actions d'un programme de mesures relatif à l'eau comme par exemple l'assainissement. Un domaine couvre une suite d'actions que l'on se propose d'accomplir pour aboutir à un résultat visant à répondre à un objectif environnemental de la DCE ou non. Les domaines des actions sont classés sous forme d'arborescence à deux niveaux (domaine et sous domaine) pour faciliter le classement des types d'action.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Code domaine de l'action (0,1)
 - Définition du domaine de l'action (0,1)
 - Libellé du domaine de l'action (0,1)
 - Mnémonique du domaine de l'action (0,1)
- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - CODIFICATION ALTERNATIVE DU DOMAINE D'ACTION / Autres codifications des domaines d action (1,1) [VI.3]
 - TYPE D'ACTION / Domaine du type de l action (0,n) [VI.15]
 - INDICATEUR D'ACTION / Indicateurs des actions du domaine (0,n) [VI.9]

VI.7.ETAPE DE L'ACTION

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:EtapeAction>**
- **Définition :**

Jalon intermédiaire à la réalisation globale de l'action.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Avancement de l'étape (0,1)
 - Code de l'étape (0,1)
 - Commentaire de l'étape (0,1)
 - Date de début de l'étape (0,1)
 - Date de fin de l'étape (0,1)
 - Nom de l'étape (0,1)
- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - ACTION / Etapes de l'action (1,1) [VI.1]

VI.8.IMPACT SUR LA MASSE D'EAU

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:ImpactMdo>**
- **Définition :**

Influence d'une action sur les caractéristiques initiales d'une masse d'eau voire sur son état qualitatif ou quantitatif avenir. Par exemple, la restauration d'un cours d'eau peut avoir des conséquences sur l'état des masses d'eau qu'il traverse. L'importance et la nature de l'impact peuvent être variables selon l'action mise en œuvre.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Code de la nature de l'impact (0,1)
 - Commentaire sur la nature de l'impact (0,1)
- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - MASSE D'EAU / Nature de l'impact sur la masse d'eau (1,1) [VI.29]
 - ACTION / Nature de l'impact sur la masse d'eau (1,1) [VI.1]

VI.9.INDICATEUR D'ACTION

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:IndicateurAction>**
- **Définition :**

Paramètre élaboré dont le résultat est employé pour évaluer les performances d'une action au regard de ses objectifs. Une action peut faire l'objet d'un suivi particulier par des indicateurs prévus à cet effet associé à chaque domaine d'action. Prenons l'exemple d'un type d'action visant à équiper certaines stations de traitement des eaux polluées dans le domaine de l'assainissement. Certains indicateurs relatifs aux charges moyennes journalières en entrée de station d'épuration de DBO5, DCO, MES peuvent être suivis. Pour

chaque indicateur, il existe un organisme est responsable qui administre et diffuse une partie du référentiel des indicateurs d'actions.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Bassin DCE de l'indicateur d'action (0,1)
- Code de l'indicateur d'action (0,1)
- Date de création de l'indicateur d'action (0,1)
- Date de mise à jour de l'indicateur d'action (0,1)
- Définition de l'indicateur d'action (0,1)
- Méthode de calcul de l'indicateur d'action (0,1)
- Origine du code de l'indicateur d'action (0,1)
- Statut de l'indicateur d'action (0,1)
- Titre de l'indicateur d'action (0,1)
- Type de l'indicateur d'action (0,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- INTERVENANT / Créateur de l'indicateur (1,1) [VI.28]
- INDICATEUR D'ACTION / Indicateurs de calcul (0,n) [VI.9]
- INDICATEUR D'ACTION / Indicateurs de calcul (0,1) [VI.9]
- DOMAINE D'ACTION / Indicateurs des actions du domaine (1,n) [VI.6]
- RESULTAT DE L'INDICATEUR D'ACTION / Resultat(s) de l'indicateur de l'action (0,n) [VI.13]

VI.10.OPERATION D'AIDE

➤ **Nom de balise XML : <sa_pdm:OperaAide>**

➤ **Définition :**

Action ou travail d'intérêt commun au bassin qui contribue à la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. L'opération d'aide est financée dans le cadre d'un "dossier d'aide" soumis à la commission des aides financières ou à l'avis du directeur de l'Agence de l'eau. Le dossier d'aide comprenant - pour sa part - l'intégralité des pièces administratives relatives à la demande d'aide financière jusqu'à sa liquidation. L'opération d'aide peut faire l'objet d'une ou plusieurs actions des programmes de mesure.

➤ **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**

- Origine du code de l'opération de l'aide (1,1)
- Code de l'opération de l'aide (0,1)
- Libellé de l'opération de l'aide (0,1)
- Stade de l'opération de l'aide (0,1)

➤ **Liste des associations (avec les cardinalités) :**

- ACTION / Action suivi par un dossier d'aide (0,n) [VI.1]

VI.11.POINT BLOQUANT

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:PointBlock>**
- **Définition :**

Ensemble des informations considérées comme des obstacles pour le bon déroulement de l'action dans les échéances prévues.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Commentaire du point bloquant (0,1)
 - Type de point bloquant (0,1)
- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - ACTION / Points bloquants de l'action (1,1) [VI.1]

VI.12.PROGRAMME DE MESURES

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:ProgMesur>**
- **Définition :**

La notion de programme de mesures est définies à l'article 11 de la Directive cadre sur l'eau (DCE). Au sens de la DCE et de son article 11, le programme de mesures est un outil de planification qui identifie les mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs environnementaux définis à l'article 4 de la DCE et déclinés dans le Plan de gestion (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - SDAGE pour la France).

Le Programme de mesures se matérialise par un document par bassin DCE, qui peut être mis à jour au terme d'un cycle de 6 ans. Le premier programme de mesures couvre la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2015.

Dans les Programmes de mesures, les mesures sont présentées sous forme de grands types d'actions décrits de manière globale et chiffrés par unité hydrographique.

Pour être opérationnels, les Programmes de mesures doivent donc être déclinés en Plans d'action indiquant pour chaque action sa localisation, son descriptif technique, son échéancier et les acteurs de sa mise en œuvre (maître d'ouvrage, pilote au sein de la MISE).

L'identifiant du programme de mesures ainsi que ses informations complémentaires comme son titre sont sous l'entière responsabilité du maître d'ouvrage du programme de mesures.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Commentaire du programme de mesures (0,1)
 - Date de début du programme de mesures (0,1)
 - Date de fin du programme de mesures (0,1)
 - Référence du programme de mesures (0,1)
 - Titre du programme de mesures (0,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - ACTION / Actions du programme (0,n) [VI.1]
 - DISTRICT HYDROGRAPHIQUE / Périmètre du programme (1,1)
[VI.31]

VI.13.RESULTAT DE L'INDICATEUR D'ACTION

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:ResSuiviAction>**
- **Définition :**

Ensemble des valeurs prévues et obtenues d'un indicateur dans le cadre du suivi d'une action précise. La performance d'une action est évaluée en comparant les valeurs obtenues à celles minimales et maximales fournies par des organismes.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Date d'obtention du résultat de l'indicateur d'action (0,1)
 - Resultat maximum cible de l'indicateur d'action (0,1)
 - Resultat minimum cible de l'indicateur d'action (0,1)
 - Resultat obtenu de l'indicateur d'action (0,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - INTERVENANT / Responsable des bornes (1,1) [VI.28]
 - INTERVENANT / Responsable du resultat obtenu (1,1) [VI.28]
 - INDICATEUR D'ACTION / Resultat(s) de l'indicateur de l'action (1,1)
[VI.9]
 - ACTION / Resultat(s) de l'indicateur de l'action (1,1) [VI.1]
 - UNITE DE REFERENCE / Unité du résultat de l'indicateur (1,1) [VI.30]

VI.14.ROLE INTERVENANT ACTION

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:RolIntAction>**
- **Définition :**

Influence ou fonction exercée par un organisme, ou un de ses services, sur une action d'un programme de mesure. Un organisme, ou un de ses services, peut endosser plusieurs rôles pour la même action. Par exemple, un même organisme assume le rôle de maîtrise d'ouvrage et de financeur d'une action. De même, plusieurs organismes peuvent contribuer au financement d'une même action. Il y a au moins un organisme à l'origine de la création de l'action.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Code rôle de l'intervenant de l'action (0,1)
 - Commentaire du rôle de l'intervenant de l'action (0,1)
 - Localisation de l'organisme (0,1)
 - Pourcentage de financement de l'action (0,1)
 - Type d'organisme (0,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - ACTION / rôles de l'organisme (1,1) [VI.1]
 - INTERVENANT / rôles de l'organisme (1,1) [VI.28]

VI.15.TYPE D'ACTION

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:TypeAction>**
- **Définition :**

Catégorie d'action définie par son contenu technique et sa finalité environnementale liée à l'eau. Prenons l'exemple des pesticides dans l'eau, un type d'action est la réduction de la pollution ponctuelle par les pesticides dans le domaine agricole. Un type d'action regroupe des actions ayant le même type de contenu technique et visant un même objectif environnemental. Il permet un suivi global des actions par domaine particulier à l'eau.

- **Liste des attributs (avec les cardinalités) :**
 - Code du type d'action (0,1)
 - Définition du type d'action (0,1)
 - Libellé du type d'action (0,1)
 - Mnémonique du type d'action (0,1)
 - Niveau du type d'action (0,1)

- **Liste des associations (avec les cardinalités) :**
 - Portée réglementaire du type d'action / Portée réglementaire du type d'action (0,n) [VII.62]
 - CODIFICATION ALTERNATIVE TYPE D'ACTION / Autres codifications des types d'action (0,n) [VI.4]
 - DOMAINE D'ACTION / Domaine du type de l'action (1,1) [VI.6]
 - ACTION / Type d'action (pas fille) (0,n) [VI.1]

VI.16.SYSEME DE COLLECTE

- **Nom de balise XML : <sa_scl:SystemeCollecte>**
- **Définition :**

Au sens de la réglementation actuellement en vigueur, un système de collecte est un système de canalisations, qui recueille et achemine les eaux résiduaires d'origine urbaine vers un seul système de traitement des eaux usées (station d'épuration).

Il se caractérise par une continuité hydraulique permanente ou intermittente entre les équipements d'un réseau, à l'exception des transferts volontaires de pollution du système de collecte vers une autre unité de traitement.

Le système de collecte désigne ainsi le réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'au point de rejet dans le milieu naturel ou dans le système de traitement ou un autre système de collecte.

Un système de collecte comprend les déversoirs d'orage, les ouvrages de rétention et de traitement des eaux de surverse situés sur ce réseau.

Le système de collecte est communément appelé réseau d'assainissement.

VI.17.OUVRAGE DE PRELEVEMENT

- **Nom de balise XML : <sa_prl:OuvragePrel>**
- **Définition :**

Un ouvrage de prélèvement désigne un ensemble de dispositifs techniques de captage, de stockage et de canalisation d'eau, provenant d'une ressource et à destination d'un usage principal.

Un ouvrage de prélèvement correspond généralement à un système anthropique, c'est-à-dire, issu d'une activité humaine, élaboré et entretenu par l'homme, en vue de réaliser des prélèvements d'eau de quantité non négligeable.

Un ouvrage de prélèvement est connecté à une seule ressource en eau, par l'intermédiaire d'un ou plusieurs points de prélèvement géographiquement individualisés, lorsque ces derniers sont connus et bien identifiés. Un point de prélèvement matérialise un point de connexion physique entre la ressource en eau et un dispositif technique de captage d'eau se rapportant à l'ouvrage de prélèvement en question.

Un ouvrage de prélèvement DOIT être déterminé de manière à obtenir au mieux le volume global prélevé sur la ressource.

Il PEUT être composé de plusieurs points de prélèvement dès lors qu'il existe autant de dispositifs techniques de captage d'eau connectés à la même ressource à des endroits différents, les eaux captées au niveau de ces points étant généralement mélangées en amont ou en aval du ou des dispositifs de comptage (compteurs d'eau), contribuant à l'obtention du volume global prélevé sur la ressource, ceci à l'échelle de l'ouvrage de prélèvement. Les eaux captées par chacun de ces points proviennent obligatoirement de la même ressource.

Le périmètre relatif à un ouvrage de prélèvement DOIT être déterminé indépendamment du mode de distribution de l'eau prélevé et réalisé en aval de l'ouvrage de prélèvement, vers des milieux récepteurs et des usages différents (parcelles culturales pour irrigation, files ou unités de traitement d'eau potable, unités de process industriels, ressource en eau réceptrice, château d'eau,...)

L'exploitation d'un ouvrage de prélèvement peut s'appuyer sur un ou plusieurs modes d'extraction physique de l'eau (gravitaire ou dérivation, pompage,...), un seul mode d'extraction étant généralement appliqué au niveau de chacun de ses points de prélèvement.

L'identification et la délimitation des ouvrages et points de prélèvements doivent être établis de manière à garantir un suivi optimal des pressions exercées sur les ressources en eau, faisant suite aux opérations de prélèvements qui en découlent. La délimitation des ouvrages et points de prélèvements doit tenir compte :

- du maître d'ouvrage
- de son usage principal
- du nombre de ressources en eau sollicitées
- du nombre de points de connexion physique (point de prélèvement) avec la ressource en eau, lorsque l'existence de ces points est connue
- de la présence éventuelle d'un ou de plusieurs dispositifs de comptage contribuant à l'obtention des volumes prélevés

Dès lors qu'il existe une copropriété du matériel constitutif d'un ouvrage de prélèvement, le maître d'ouvrage est obligatoirement celui ayant été déclaré comme tel auprès de son organisme instructeur de tutelle.

La maintenance et l'exploitation d'un ouvrage de prélèvement sont placés sous la responsabilité juridique et administrative d'un seul exploitant (ou gestionnaire), lequel peut être identique au maître d'ouvrage, ceci durant une période couverte par les dates de début et de fin de prise de fonction.

Un ouvrage de prélèvement est localisé sur une et une seule commune principale, elle-même identifiée par son code INSEE.

Dans le cas d'un ouvrage de prélèvement d'eau littorale, celui-ci est considéré comme étant localisé sur la commune possédant la responsabilité administrative du territoire maritime ou de la zone littorale dans laquelle se trouve l'ouvrage de prélèvement.

VI.18.SOUS-BASSIN DCE ADMINISTRATIF

- **Nom de balise XML : <sa_mdo:SsBassinDCEAdmin>**
- **Définition :**

Le sous bassin DCE administratif est un niveau intermédiaire d'agrégation entre la masse d'eau et le bassin DCE. Il a été mis en œuvre fin 2008 à la demande de la Commission Européenne pour des objectifs de rapportage et de visualisation au sein de WISE (Water Information System for Europe).

En France, le sous bassin DCE administratif est défini comme la zone de compétence des Commissions territoriales.

Les seules exceptions à la règle de découpage des bassins DCE en sous bassins DCE administratifs sont, en métropole, les bassins DCE : A, B1, B2, E ainsi que les DOM-TOM. Pour eux, le sous bassin DCE administratif est égal au bassin DCE.

Le sous bassin DCE administratif est dérivé du thème administratif BDCarto®.

Sa représentation cartographique est l'agrégation des polygones des communes le composant.

La couverture géographique est Nationale (France métropolitaine + DOM).

Correspondance rapportage DCE : cette entité correspond au concept de Subunits de WISE

VI.19. TEXTE REGLEMENTAIRE

➤ **Nom de balise XML : <sa_zon:TexteReglem>**

➤ **Définition :**

Un Texte réglementaire est un acte administratif émanant d'une autorité exécutive ou administrative (Président de la République, Premier ministre, préfets, maires...) ayant un caractère général et impersonnel et qui a pour objet, soit de disposer dans des domaines non réservés au législateur, soit de développer les règles posées par une loi en vue d'en assurer l'application. (Inspiré de Vocabulaire Juridique, Association Henri Capitant de Gérard Cornu, PUF, 6ème édition, 2004)

VI.20. COMMUNE

➤ **Nom de balise XML : <sa_com:Commune>**

➤ **Définition :**

La commune est une des circonscriptions administratives pivots du découpage administratif du territoire national. Elle est identifiée par un code alphanumérique sur 5 positions attribué par l'INSEE - à ne pas confondre avec le code postal.

La notion de commune ne doit pas être confondue avec celle de "ville nouvelle" qui fait l'objet de la loi n°70-610 du 10 juillet 1970. Cette dernière définit un certain nombre de dispositions tendant à faciliter la création "d'agglomérations nouvelles", communément appelées "villes nouvelles".

Pour mieux répondre à certains de leurs besoins qui sont communs à d'autres collectivités territoriales et qui dépassent souvent le cadre et les capacités d'une entité communale, les communes peuvent adhérer à une ou plusieurs institutions inter collectivités territoriales à chacune desquelles elles délègueront une ou plusieurs compétences dans le but de mettre en commun les moyens indispensables pour atteindre leurs objectifs.

Une commune peut également avoir un ou plusieurs liens avec une ou plusieurs communes à la suite de l'évolution du découpage communal (scission ou fusion de communes...). A chaque lien, il sera précisé dans les attributs "Nature de l'évolution" et "Date de l'évolution" du lien "Historique du découpage communal", la nature de l'évolution ainsi que la date à laquelle elle intervient.

Certaines communes tiennent le rôle de chef lieu pour les régions, les départements, les arrondissements et les cantons.

La liste des communes est sous la responsabilité de l'INSEE.

VI.21.BASSIN DCE

- **Nom de balise XML : <sa_mdo:BassinDCE>**
- **Définition :**

Un bassin DCE correspond:

- soit à un district hydrographique national (exemple: Les cours d'eau de la Corse)
- soit à une portion d'un district hydrographique international située sur le territoire d'un Etat membre (exemples: la Meuse; la Sambre)

Chaque bassin DCE dispose d'une autorité compétente coordinatrice qui est l'instance responsable de la mise en oeuvre de la DCE au sein du bassin DCE.

Sa représentation cartographique est l'agrégation des polygones des sous bassins DCE administratifs le composant.

La couverture géographique est Nationale (France métropolitaine + DOM).

Correspondance rapportage DCE : cette entité est rapportée pour la couche des River Basin District de WISE

VI.22.DEPARTEMENT

- **Nom de balise XML : <sa_com:Departement>**
- **Définition :**

Création de la Révolution (loi du 22 décembre 1789), le département devient collectivité locale autonome, avec un organe délibérant et un exécutif élus, par la loi du 10 août 1871. Il est géré par un conseil général élu pour 6 ans au suffrage universel, qui élit à son tour un président, exécutif du département qui prépare et exécute les délibérations du conseil général, gère le budget et dirige le personnel. Le département a de larges compétences : action sociale, construction et entretien des collèges, remembrement rural, organisation des transports scolaires,... On compte 101 départements (dont 5 d'outre-mer). Un département appartient à une région et une seule. Chaque région d'outre-mer n'est formée que d'un seul département.

Pour mieux répondre à certains de leurs besoins qui sont communs à d'autres collectivités territoriales et qui dépassent souvent le cadre et les capacités d'une entité départementale, les départements peuvent adhérer à une ou plusieurs institutions inter collectivités territoriales à chacune desquelles ils délègueront une ou plusieurs compétences dans le but de mettre en commun les moyens indispensables pour atteindre leurs objectifs.

La liste des départements est sous la responsabilité de l'INSEE.

VI.23.POINT D'EAU

- **Nom de balise XML : <sa_pte:PointEau>**
- **Définition :**

Un point d'eau est un accès naturel (source) ou artificiel (forage, drain, puits...) aux eaux souterraines.

Chaque point d'eau est doté d'un code national. Il s'agit du code du dossier du point d'eau au sein de la Banque du Sous-Sol (BSS). Il est constitué de la concaténation de l'indice BSS (10 caractères) et de la désignation BSS (6 caractères) séparé par un caractère "/". Cette dernière information s'applique toujours. Le code national peut-être complété, à titre d'information, des codes dits 'locaux', à savoir, le code interne du point d'eau chez le gestionnaire, chez le propriétaire du point d'eau...

Chaque point d'eau est localisé par ses coordonnées géographiques dans le cadre d'un système de projection et rattaché à la commune sur le territoire de laquelle, il est situé. L'affectation de la commune, altitude, les coordonnées géographiques au point d'eau est sous la responsabilité des services géologiques régionaux du BRGM dans le cadre de sa mission de gestion de la BSS.

Les informations sur les points d'eau relèvent de la responsabilité des gestionnaires des différentes fonctions du point d'eau.

VI.24.ZONE

- **Nom de balise XML : <sa_zon:Zone>**
- **Définition :**

Une zone est une portion de territoire, délimitée selon des critères administratifs, hydrographiques ou autres, composante d'un zonage.

Lorsqu'une zone est définie, sur une même emprise administrative, par plusieurs textes réglementaires dans le temps (ex : succession de plusieurs arrêtés) on retiendra le dernier texte modificatif; le texte modificatif faisant référence à celui qu'il modifie.

#####

Représentation spatiale de la Zone :

Une zone peut être représentée spatialement par :

- un point,
- un arc,
- un polygone.

Sauf remarque contraire, les représentations spatiales de toutes les zones identifiées au sein de ce dictionnaire seront en coordonnées non projetées :

- RGF 93 pour la métropole,
- RRAF 91 pour la Guadeloupe / Martinique,
- RGF 95 pour la Guyane,
- RGR 92 pour la Réunion,



- RGM04 pour Mayotte,
- ETRS89 pour les données rapportées à l'Europe pour la France Métropolitaine et la Corse et WGS84 pour les DOM.

Lorsque des coordonnées seront exprimées par l'intermédiaire d'attributs elles le seront en degrés décimaux, sauf cas spécifique où le système de référence spatial des coordonnées sera précisé.

Pour des raisons de cohérence entre les référentiels (BD Carthage pour l'instant au 1/50000e), sauf remarque contraire, la précision métrique ne sera pas absolument recherchée.

Ainsi, pour le RGF93, les coordonnées seront saisies avec un minimum de 5 décimales.

VI.25.OUVRAGE

- **Nom de balise XML : <sa_obs:Ouvrage>**
- **Définition :**

Les ouvrages liés à l'eau regroupent toutes les installations ayant une influence directe ou indirecte sur l'eau.

VI.26.OUVRAGE DE DEPOLLUTION

- **Nom de balise XML : <sa_odp:OuvrageDepollution>**
- **Définition :**

Un ouvrage de dépollution est un ouvrage qui vise à réduire, voire à supprimer toute substance indésirable d'un effluent.

Les ouvrages de dépollution se répartissent en deux grandes familles : les systèmes de traitement d'eaux usées (=station d'épuration) et les unités de traitement des sous-produits.

L'ouvrage de dépollution demeure la même (même identifiant) quelle que soit l'importance et la nature des travaux qui y sont effectués (changement de capacité, reconstruction,...). Il n'y aura changement de station que s'il y a déplacement de la station ou changement de la nature du maître d'ouvrage.

La description de ces deux familles d'ouvrage de dépollution sont respectivement sous la responsabilité des Agences de l'eau et de l'ADEME.

VI.27.SITE D'ACTIVITES

- **Nom de balise XML : <sa_sti:SitActiv>**
- **Définition :**

Un site d'activités est un emplacement géographiquement individualisé, dont l'emprise spatiale correspond aux limites de propriété d'un établissement déclaré auprès de l'INSEE comme unité de production d'une entreprise, et placé juridiquement sous la responsabilité d'un exploitant pour une période donnée.

Un site d'activités peut contenir des installations (ateliers, hangars...), des produits (produits chimiques,...) et / ou au sein duquel des activités humaines sont exercées, et dont la présence:

- constitue(nt) un risque pérenne, réel ou potentiel, sur la qualité de l'environnement ou la santé humaine
- ou bien engendre(nt) des nuisances sur l'environnement (prélèvements au niveau des ressources naturelles ou rejets d'effluents ou de déchets de différente nature).

VI.28.INTERVENANT

- **Nom de balise XML : <sa_int:Intervenant>**
- **Définition :**

Les intervenants sont tous les organismes ayant un ou plusieurs rôle(s) en tant qu'acteur de l'eau et qui sont référencés dans les bases de données respectant le formalisme du SANDRE. Ils sont identifiés dans les échanges de données par leur code SIRET. Quand ce dernier ne peut pas exister car l'intervenant ne rentre pas dans le domaine d'application du registre national ou lorsque ce code ne permet pas d'identifier de manière univoque l'intervenant (cas des structures incluses dans une structure plus générale), il est alors identifié par son code SANDRE.

Ils se partagent entre plusieurs catégories dont :

laboratoire d'analyse,
préleveur,
opérateur en hydrométrie,
laboratoire d'hydrobiologie,
organisme chargé de la police des eaux,
et producteur/ gestionnaire,
...

Les règles de remplissage de l'attribut "Code SIRET de l'organisme auquel l'intervenant est rattaché" sont les suivantes :

Cas 1 : l'organisme est SIRETE, par exemple un laboratoire. Le code SIRET est utilisé, aucun code SANDRE n'est indiqué. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,

Cas 2 : l'organisme n'a pas de code SIRET et n'est rattaché à aucune structure. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,

Cas 3 : l'organisme n'a pas de code SIRET en tant qu'établissement mais est rattaché à une structure, par exemple le SATESE rattaché au Conseil Général. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE et l'attribut "

code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " est rempli avec le code SIRET, dans l'exemple, celui du Conseil Général.

La liste nationale des codes SANDRE des intervenants est établie sous la responsabilité du SANDRE. Le code SIRET est établi par l'INSEE.

VI.29.MASSE D'EAU

- **Nom de balise XML : <sa_mdo:MasseDEau>**
- **Définition :**

La masse d'eau est le découpage territorial élémentaire des Milieux aquatiques destinée à être l'unité d'évaluation de la DCE.

VI.30.UNITE DE REFERENCE

- **Nom de balise XML : <sa_par:UniteReference>**
- **Définition :**

Les unités de référence sont toutes les unités retenues par le SANDRE pour exprimer les résultats de tous les paramètres enregistrés. L'expression de ces unités est basée sur le système international et peut pour certaines unités se référer à une nature de fraction analysée (solide, liquide ou gazeuse).

La liste des unités de référence relève de la responsabilité du SANDRE.

VI.31.DISTRICT HYDROGRAPHIQUE

- **Nom de balise XML : <sa_mdo:DistrictHydro>**
- **Définition :**

Au sens de la DCE, un district hydrographique est une zone terrestre et maritime, composée d'un ou plusieurs bassins hydrographiques ainsi que des eaux souterraines et eaux côtières associées, identifiée comme principale unité aux fins de la gestion des bassins hydrographiques.

Au sens de la DCE, un bassin hydrographique est toute zone dans laquelle toutes les eaux de ruissellement convergent à travers un réseau de rivières, fleuves et éventuellement de lacs vers la mer, dans laquelle elles se déversent par une seule embouchure, estuaire ou delta. Les États membres recensent les bassins hydrographiques qui se trouvent sur leur territoire national et, aux fins de la DCE, les rattachent à des districts hydrographiques. Les petits bassins hydrographiques peuvent, si nécessaire, être liés à des bassins plus importants ou regroupés avec des petits bassins avoisinants pour former un district hydrographique. Lorsque les eaux souterraines ne correspondent pas complètement à un bassin hydrographique particulier, elles sont identifiées et intégrées au district hydrographique le plus proche ou le plus approprié. Les eaux côtières sont identifiées et rattachées au(x) district(s) hydrographique(s) le(s) plus proche(s) ou le(s) plus approprié(s). Un district hydrographique est international lorsque sa délimitation géographique inclut des territoires appartenant à plusieurs états membres.

VII. DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

VII.1. Avancement de l'étape

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:AvEtapeAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** ETAPE DE L'ACTION
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 25
- **Définition :**

Stade d'avancement de l'étape de l'action. La liste des valeurs possibles de l'avancement de l'étape d'une action est définie selon la nomenclature Sandre n°720.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:720:::referentiel:3.1.html>

VII.2. Bassin DCE de l'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:BasDCEAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** ACTION
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 25
- **Définition :**

Code identifiant le bassin DCE responsable de l'action. Lorsque l'action est créée à un niveau bassin, ce code est obligatoire. La liste des valeurs possibles des origines du code de l'action est définie dans la nomenclature n°305.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:305:::referentiel:3.1.html>

VII.3. Bassin DCE de l'indicateur d'action

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:BasDCEIndicateurAction>**
- **Nom de l'Objet/Lien : INDICATEUR D'ACTION**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur maximale : 25**
- **Définition :**

Code identifiant le bassin DCE responsable de l'indicateur d'action. Lorsque l'indicateur est créé à un niveau bassin, ce code est obligatoire. La liste des valeurs possibles des origines du code de l'indicateur est définie dans la nomenclature n°305.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:305:::referentiel:3.1.html>

VII.4. Code alternatif action

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:CdAlternAction>**
- **Nom de l'Objet/Lien : CODIFICATION ALTERNATIVE DE L'ACTION**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur maximale : 125**
- **Définition :**

Ancien code identifiant l'action. Le code alternatif est sous la responsabilité entière de l'Agence de l'Eau concernée par le bassin. En tant que gestionnaire de ce référentiel local caractérisé a minima par son code et son libellé, l'Agence de l'eau assure la conservation dans le temps de ce référentiel tant qu'il est employé par ailleurs.

VII.5. Code alternatif domaine d'action

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:CdAlternDomainAction>**
- **Nom de l'Objet/Lien : CODIFICATION ALTERNATIVE DU DOMAINE D'ACTION**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur maximale : 25**
- **Définition :**

Ancien code identifiant le domaine d'action. Le code alternatif est sous la responsabilité entière de l'Agence de l'Eau concernée par le bassin. En tant que gestionnaire de ce référentiel local caractérisé a minima par son code et son libellé, l'Agence de l'eau assure la conservation dans le temps de ce référentiel tant qu'il est employé par ailleurs.

VII.6.Code alternatif type d'action

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:CdAlternTypAction>**
- **Nom de l'Objet/Lien : CODIFICATION ALTERNATIVE TYPE D'ACTION**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur maximale : 25**
- **Définition :**

Ancien code identifiant le type d'action. Le code alternatif est sous la responsabilité entière de l'Agence de l'Eau concernée par le bassin. En tant que gestionnaire de ce référentiel local caractérisé a minima par son code et son libellé, l'Agence de l'eau assure la conservation dans le temps de ce référentiel tant qu'il est employé par ailleurs.

VII.7.Code de l'action

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:CdAction>**
- **Nom de l'Objet/Lien : ACTION**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur maximale : 32**
- **Définition :**

Identifiant non significatif représenté sous forme du code bassin DCE suivi d'un incrément de l'action. Afin de rendre possible la création d'identifiant d'action par d'autres producteurs, l'identifiant d'une action est unique lorsqu'il est accompagné de son code et de son origine.

VII.8.Code de l'étape

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:CodeEtapeAction>**
- **Nom de l'Objet/Lien : ETAPE DE L'ACTION**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur maximale : 10**
- **Définition :**

Identifiant de l'étape au sein d'une action. L'identifiant unique d'une étape est composée de son identifiant, de celui de l'action et de son origine.

VII.9.Code de l'indicateur d'action

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:CdIndicateurAction>**
- **Nom de l'Objet/Lien : INDICATEUR D'ACTION**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur maximale : 10**
- **Définition :**

Code non signifiant de l'indicateur de suivi des performances relatives à la mise en œuvre d'un programme de mesures. L'identifiant unique de l'indicateur se compose de ce code associé au code du système d'information à l'origine de la création de l'indicateur. Ce type de codification permet à chaque organisme de gérer sa propre liste d'indicateurs indépendamment des autres organismes.

VII.10.Code de l'opération de l'aide

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:CdOperaAide>**
- **Nom de l'Objet/Lien : OPERATION D'AIDE**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur maximale : 25**
- **Définition :**

Identifiant unique de l'opération de l'aide. Associé à son origine, le code de l'opération de l'aide est l'identifiant unique de l'opération de l'aide. Il est sous la responsabilité des Agences de l'eau selon le bassin concerné par l'aide.

VII.11.Code de la nature de l'impact

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:CdImpactMdo>**
- **Nom de l'Objet/Lien : IMPACT SUR LA MASSE D'EAU**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur maximale : 25**
- **Définition :**

Code non signifiant identifiant l'impact direct ou pas de l'action sur la masse d'eau. La liste des valeurs possibles des natures des impacts de l'action est définie dans la nomenclature Sandre n°686.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:686:::referentiel:3.1.html>

VII.12.Code domaine de l'action

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:CdDomainAction>**
- **Nom de l'Objet/Lien : DOMAINE D'ACTION**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur maximale : 25**
- **Définition :**

Identifiant unique du domaine ou du sous domaine de l'action. Cet identifiant peut être composé de 2 valeurs séparées par un point permettant de classer et de hiérarchiser les différents domaines comme « 1.1 ». La première valeur identifie le domaine, la seconde identifie le sous domaine. La liste des valeurs possibles des domaines et des sous domaines des actions est définie dans la nomenclature Sandre n°680. cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:680::::::referentiel:3.1.html>

VII.13.Code du commémoratif

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:CdCommémoratif>**
- **Nom de l'Objet/Lien : COMMÉMORATIF**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur : 8**
- **Nature de l'attribut : Clef primaire**
- **Définition :**

Le code du commémoratif est un groupe de caractères alphanumériques qui lui est associé à des fins d'identification. Si besoin, le Sandre peut fédérer la codification de commémoratifs à l'échelle nationale, au travers d'une liste de référence administrée par le Sandre, ceci pour lever toute ambiguïté liée à la multiplicité de codes et la redondance des commémoratifs.

VII.14.Code du type d'action

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:CdTypeAction>**
- **Nom de l'Objet/Lien : TYPE D'ACTION**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur maximale : 25**
- **Définition :**

Identifiant unique et non signifiant du type de l'action. Chaque type d'action a un sens dans le domaine qui lui est rattaché. Le fait de rattacher une action à un type permet de classer les actions selon leur finalité environnementale. La liste des valeurs possibles des types d'action est définie dans la nomenclature Sandre n°679.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:679::::::referentiel:3.1.html>

VII.15.Code rôle de l'intervenant de l'action

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:CdRolIntAction>**
- **Nom de l'Objet/Lien : ROLE INTERVENANT ACTION**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur maximale : 25**
- **Définition :**

Identifiant unique et non significatif du rôle qu'exerce un organisme dans le cadre d'une action d'un programme de mesures. La liste des valeurs possibles des rôles des intervenants est définie dans la nomenclature Sandre n°685.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:685:::referentiel:3.1.html>

VII.16.Commentaire de l'action

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:ComAction>**
- **Nom de l'Objet/Lien : ACTION**
- **Type de données : Caractère**
- **Définition :**

Information complémentaire sur le déroulement de l'action. Il peut s'agir d'un commentaire portant sur les éventuels problèmes liés au bon déroulement de l'action ou de ses résultats. Prenons le cas d'une action abandonnée, le commentaire peut préciser les points de blocage en cause. Il peut aussi s'agir d'une justification portant sur le coût élevé de l'action. A titre d'exemple, le commentaire peut être : "Point de blocage lié au non respect du DTU70-1 lors de la phase de mise en œuvre des dalles béton relatives à la construction de la STEP".

VII.17.Commentaire de l'étape

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:ComEtapeAction>**
- **Nom de l'Objet/Lien : ETAPE DE L'ACTION**
- **Type de données : Caractère**
- **Définition :**

Complément d'information sur le bon déroulement de l'étape de l'action et par conséquent sur son avancement.

VII.18. Commentaire du point bloquant

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:ComPointBlock>
- **Nom de l'Objet/Lien :** POINT BLOQUANT
- **Type de données :** Caractère
- **Définition :**

Information importante considérée comme un point bloquant pour le bon déroulement de l'action dans les échéances prévues.

VII.19. Commentaire du programme de mesures

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:ComProgMesur>
- **Nom de l'Objet/Lien :** PROGRAMME DE MESURES
- **Type de données :** Caractère
- **Définition :**

Information complémentaire sur l'objet du programme de mesures. Le programme de mesures se matérialise par un document par bassin DCE et par cycle (période de 6 ans, dont la première va du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2015). Le commentaire du programme de mesures peut simplement être l'objet de ce document.

VII.20. Commentaire du rôle de l'intervenant de l'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:ComRolIntAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** ROLE INTERVENANT ACTION
- **Type de données :** Caractère
- **Définition :**

Information complémentaire relative à la fonction exercée par un organisme dans le cadre d'une action. Il peut s'agir d'un commentaire portant sur son périmètre d'action. Il peut aussi s'agir d'une justification portant sur le pourcentage de financement de l'action par une organisme.

VII.21. Commentaire sur la nature de l'impact

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:ComImpactMdo>
- **Nom de l'Objet/Lien :** IMPACT SUR LA MASSE D'EAU
- **Type de données :** Caractère
- **Définition :**

Information complémentaire visant à justifier la nature de l'impact d'une action sur une masse d'eau. Prenons l'exemple d'une action relative à l'installation d'un barrage sur un bras d'une rivière, le commentaire peut être le suivant : « La création du barrage entraînera des bouleversements importants sur la diversité des peuplements de poissons et par conséquent sur l'état de la qualité biologique de la masse d'eau. »

VII.22.Coordonnée X de l'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:CoordXAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **ACTION**
- **Type de données :** Numérique
- **Définition :**

Nombre X qui détermine la position horizontale "abscisse" du centroïde où se situe l'action, selon la projection indiquée. Par convention, celle-ci est exprimée selon la projection WGS 84 géographique avec la précision maximale du mètre.

VII.23.Coordonnée Y de l'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:CoordYAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **ACTION**
- **Type de données :** Numérique
- **Définition :**

Nombre Y qui détermine la position verticale "ordonnée" du centroïde où se situe l'action, selon la projection indiquée. Par convention, celle-ci est exprimée selon la projection WGS 84 géographique avec la précision maximale du mètre.

VII.24.Coût de l'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:CoutAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **ACTION**
- **Type de données :** Numérique
- **Définition :**

Montant total, exprimé en euro, du coût de l'action. Toutes les étapes d'une action ne sont pas obligatoirement renseignées. Pour cette raison, le coût d'une action n'est pas égale à la somme des coûts des différentes étapes d'une action.

VII.25.Date d'abandon de l'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:DtAbandAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **ACTION**
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Jour, mois et année à laquelle l'action a été abandonnée. Lorsque la date est indiquée, l'action est considérée abandonnée.

VII.26.Date d'inscription de l'action au PAOT

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:DtPAOTAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **ACTION**
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Jour, mois et année correspondant à la première inscription au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT). Le PAOT vise à définir les actions prioritaires à mener pour une Mission inter services de l'eau (MISE) pour une période donnée dans le cadre de la déclinaison d'un programme de mesures.

VII.27.Date d'inscription de l'action au PDM

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:DtPDMAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **ACTION**
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Jour, mois et année correspondant à la première inscription de l'action au programme de mesures.

VII.28.Date d'obtention du résultat de l'indicateur d'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:DtResResSuiviAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **RESULTAT DE L'INDICATEUR D'ACTION**
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Jour, mois et année à laquelle le résultat de l'indicateur est obtenu.

VII.29.Date de création de l'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:DtCreatAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **ACTION**
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Jour, mois et année à laquelle l'action a été créée. Cette information est renseignée une seule fois lors de la création de l'action. Elle est différente de la date à laquelle commence la mise en oeuvre de l'action.

VII.30.Date de création de l'indicateur d'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:DtCreatIndicateur>
- **Nom de l'Objet/Lien :** INDICATEUR D'ACTION
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Jour, mois et année à laquelle l'indicateur a été créé. Cette information est renseignée une seule fois lors de la création de l'indicateur. Elle est différente de la date à laquelle commence le suivi de l'indicateur.

VII.31.Date de début de l'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:DtDebAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** ACTION
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Jour, mois et année à laquelle commence l'action. La date de début de l'action n'est pas la date prévue mais bien la date réelle à laquelle commence la réalisation de l'action. Elle est logiquement postérieure à la date à laquelle l'action a été créée. Elle peut être comparée à la date de fin de l'action pour déterminer la période pendant laquelle l'action s'est déroulée.

VII.32.Date de début de l'étape

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:DtDebEtapeAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** ETAPE DE L'ACTION
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Jour, mois et année à laquelle l'étape d'une action commence.

VII.33.Date de début du programme de mesures

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:DtDebProgMesur>
- **Nom de l'Objet/Lien :** PROGRAMME DE MESURES
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Jour, mois et année à laquelle commence le programme de mesures. La date de début du programme de mesures est la date réelle à laquelle les actions du programme peuvent juridiquement commencer. Elle est logiquement antérieure à la date à laquelle le programme de mesures se termine. Elle peut être comparée à la date de fin du programme de mesures pour déterminer la période pendant laquelle le programme s'est déroulé.

VII.34.Date de fin de l'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:DtFinAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **ACTION**
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Jour, mois et année à laquelle se termine l'action. La date de fin de l'action n'est pas la date prévue mais bien la date réelle à laquelle se termine la réalisation de l'action. Elle est logiquement postérieure à la date à laquelle commence l'action. Elle peut être comparée à la date de début de l'action pour déterminer la période pendant laquelle l'action s'est déroulée. Lorsqu'elle n'est pas indiquée, l'action est en cours de réalisation ou la date est simplement inconnue. Le statut de l'action permet de vérifier l'un ou l'autre des cas.

VII.35.Date de fin de l'étape

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:DtFinEtapeAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **ETAPE DE L'ACTION**
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Jour, mois et année à laquelle l'étape d'une action se termine.

VII.36.Date de fin du programme de mesures

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:DtFinProgMesur>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **PROGRAMME DE MESURES**
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Jour, mois et année à laquelle se termine le programme de mesures. La date de fin du programme de mesures est la date réelle à laquelle les actions du programme doivent juridiquement se terminer. Elle est logiquement postérieure à la date à laquelle le programme de mesures commence. Elle peut être comparée à la date de début du programme de mesures pour déterminer la période pendant laquelle le programme s'est déroulé.

VII.37.Date de mise à jour de l'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:DtMajAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **ACTION**
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Jour, mois et année à laquelle l'action a été mise à jour. Cette information est actualisée à chaque fois qu'au moins une information descriptive de l'action - telles le titre de l'action ou ses coûts - est changée. Lors de la création de l'action, la date de mise à jour de l'action est égale à la date de création de l'action. ■ ■

VII.38.Date de mise à jour de l'indicateur d'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:DtMajIndicateur>
- **Nom de l'Objet/Lien :** INDICATEUR D'ACTION
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Jour, mois et année à laquelle l'indicateur a été mis à jour. Cette information est actualisée à chaque fois qu'au moins une information descriptive de l'indicateur - comme le titre de l'indicateur - est changée. Lors de la création de l'indicateur, la date de mise à jour de l'indicateur est égale à la date de création de l'indicateur.

VII.39.Date de niveau d'avancement

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:DtNivAvAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** ACTION
- **Type de données :** Date
- **Définition :**

Jour, mois et année à laquelle le niveau d'avancement de l'action (ie. statut de l'action) a commencé.

VII.40.Définition de l'indicateur d'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:DefIndicateurAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** INDICATEUR D'ACTION
- **Type de données :** Caractère
- **Définition :**

Explication portant sur le mode de calcul et la finalité de l'indicateur. Afin de s'assurer qu'un indicateur n'est pas créé en double, il semble important de connaître son mode de calcul et les raisons pour lesquelles l'indicateur est créé.

VII.41.Définition du domaine de l'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:DefDomainAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** DOMAINE D'ACTION
- **Type de données :** Caractère
- **Définition :**

Explication permettant de définir les termes du libellé du domaine ou du sous domaine de l'action. La liste des valeurs possibles des domaines des actions est définie dans la nomenclature Sandre n°680.

VII.42. Définition du type d'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:DefTypeAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** TYPE D'ACTION
- **Type de données :** Caractère
- **Définition :**

Explication permettant de définir les termes du libellé du type d'action. La définition décrit généralement le contenu technique et les grandes phases classiques de mise en œuvre des actions d'un même type. La liste des valeurs possibles des types d'action est définie dans la nomenclature Sandre n°679.

VII.43. Descriptif du commémoratif

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:DsCommémoratif>
- **Nom de l'Objet/Lien :** COMMEMORATIF
- **Type de données :** Caractère
- **Définition :**

Le descriptif d'un commémoratif est une zone textuelle libre qui apporte des précisions sur la définition et le contenu des données métier véhiculées au travers de ce commémoratif.

VII.44. Géométrie de l'action représentée par un point

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:GeomPointAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** ACTION
- **Type de données :** GM_POINT
- **Définition :**

Centroïde où se situe l'action - défini par ses coordonnées X et Y exprimées dans la projection indiquée - et encodé selon le langage Geography Markup Language (GML).

VII.45. Libellé de l'opération de l'aide

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:LbOperaAide>
- **Nom de l'Objet/Lien :** OPERATION D'AIDE
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 50
- **Définition :**

Nom commun employé pour désigner l'opération de l'aide.

VII.46.Libellé du commémoratif

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:LbCommemoratif>
- **Nom de l'Objet/Lien :** COMMEMORATIF
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 250
- **Définition :**

Le libellé du commémoratif correspond à son appellation courante.

VII.47.Libellé du domaine de l'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:LbDomainAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** DOMAINE D'ACTION
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 250
- **Définition :**

Libellé exact clarifiant le mnémonique du domaine ou du sous domaine de l'action. En cas de doute sur la signification du mnémonique, ce libellé est employé. La liste des valeurs possibles des domaines des actions est définie dans la nomenclature Sandre n°680.

VII.48.Libellé du type d'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:LbTypeAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** TYPE D'ACTION
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 250
- **Définition :**

Libellé exact clarifiant le mnémonique du type d'action. En cas de doute sur la signification du mnémonique, ce libellé est employé. La liste des valeurs possibles des domaines des actions est définie dans la nomenclature Sandre n°679.

VII.49.Localisation de l'organisme

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:LoclIntAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** ROLE INTERVENANT ACTION
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 25
- **Définition :**

Localisation globale de l'intervenant. La liste des valeurs possibles des localisations des intervenant est définie selon la nomenclature Sandre n°725.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:725:::referentiel:3.1.html>

VII.50.Méthode de calcul de l'indicateur d'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:MetIndicateurAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** INDICATEUR D'ACTION
- **Type de données :** Caractère
- **Définition :**

Modalité de calcul de l'indicateur. Dans la mesure où les différents résultats d'un indicateur peuvent être comparés, il semble important de préciser la méthode de calcul employée pour produire ces résultats.

VII.51.Mnémonique du domaine de l'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:MnDomainAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** DOMAINE D'ACTION
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 25
- **Définition :**

Libellé court employé par l'utilisateur pour identifier un domaine ou un sous domaine d'actions. Il se compose d'un code alphabétique basé sur les lettres du libellé du domaine. Il est éventuellement suivi d'un code numérique représentant un compteur de chaque sous domaine d'un domaine. La liste des valeurs possibles des domaines des actions est définie dans la nomenclature Sandre n°680.

VII.52.Mnémonique du type d'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:MnTypeAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** TYPE D'ACTION
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 25
- **Définition :**

Libellé court employé par l'utilisateur pour identifier un type d'action. Il se compose d'un code alphabétique basé sur le mnémonique du domaine du type d'action et d'un code numérique représentant un compteur de chaque type d'action. La liste des valeurs possibles des domaines des actions est définie dans la nomenclature Sandre n°679.

VII.53.Niveau du code alternatif domaine d'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:NvAlternDomainAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** CODIFICATION ALTERNATIVE DU DOMAINE D'ACTION
- **Type de données :** Numérique
- **Définition :**

Niveau hiérarchique du domaine ou sous domaine d'action. Exemples : le code du sous domaine 1.1 est de niveau 2. Le code du domaine 2 est de niveau 1.

VII.54.Niveau du type d'action

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:CdNivAction>**
- **Nom de l'Objet/Lien : TYPE D'ACTION**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur maximale : 25**
- **Définition :**

L'article 11,3 de la Directive cadre sur l'eau (DCE) indique que le Programme de mesures doit contenir des « mesures de base », constituées d'exigences minimales à respecter ; l'article 11.4 de la DCE indique qu'il peut également contenir des « mesures complémentaires ». Certaines actions n'entrent pas dans le cadre de la DCE mais sont tout de même incluses dans les programmes de mesures : on les appelle autres mesures. La liste des valeurs possibles des niveaux du type d'action est définie dans la nomenclature Sandre n°681.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:681:::referentiel:3.1.html>

VII.55.Nom de l'étape

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:NomEtapeAction>**
- **Nom de l'Objet/Lien : ETAPE DE L'ACTION**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur maximale : 255**
- **Définition :**

Nom commun de l'étape d'une action. Le nom doit être suffisamment explicite et précise pour qu'il se puisse se distinguer des autres noms des étapes d'une même action.

VII.56.Origine code alternatif action

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:CdOriginCdAlternAction>**
- **Nom de l'Objet/Lien : CODIFICATION ALTERNATIVE DE L'ACTION**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur maximale : 25**
- **Définition :**

Code identifiant le bassin DCE responsable de la codification alternative de l'action. La liste des valeurs possibles des origines des actions est définie dans la nomenclature n°305.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:305:::referentiel:3.1.html>

VII.57.Origine code alternatif domaine d'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:CdOriginCdAlternDomainAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **CODIFICATION ALTERNATIVE DU DOMAINE D'ACTION**
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 25
- **Définition :**

Code identifiant le bassin DCE responsable de la codification alternative du domaine d'action. La liste des valeurs possibles des origines du domaine d'action est définie dans la nomenclature n°305.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:305:::referentiel:3.1.html>

VII.58.Origine code alternatif type d'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:CdOriginCdAlternTypAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **CODIFICATION ALTERNATIVE TYPE D'ACTION**
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 25
- **Définition :**

Code identifiant le bassin DCE responsable de la codification alternative du type d'action. La liste des valeurs possibles des origines du type d'action est définie dans la nomenclature n°305.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:305:::referentiel:3.1.html>

VII.59.Origine du code de l'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:CdOrigineCdAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **ACTION**
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 25
- **Définition :**

Code identifiant le système d'information qui bancarise l'action. Lorsque l'action est créée à un niveau national, l'origine du code de cette action prend pour valeur « Sandre ». Dans les autres cas, l'action prend pour origine du code le nom du système d'information responsable de la création du code de l'action. La liste des valeurs possibles des origines du code de l'action est définie dans la nomenclature Sandre n°683.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:683:::referentiel:3.1.html>

VII.60. Origine du code de l'indicateur d'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:OrgIndicateurAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** INDICATEUR D'ACTION
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 25
- **Définition :**

Code identifiant le système d'information qui bancarise l'indicateur. Lorsque l'indicateur est créé à un niveau national, l'origine du code de cette action prend pour valeur « Sandre ». Dans les autres cas, l'action prend pour origine du code le nom du système d'information responsable de la création du code de l'indicateur. La liste des valeurs possibles des origines du code de l'indicateur est définie dans la nomenclature n°683.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:683:::referentiel:3.1.html>

VII.61. Origine du code de l'opération de l'aide

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:OrgCdOperaAide>
- **Nom de l'Objet/Lien :** OPERATION D'AIDE
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 25
- **Définition :**

Code identifiant le système d'information qui bancarise l'opération. Lorsque l'opération est créée à un niveau national, l'origine du code de l'opération d'aide prend pour valeur « Sandre ». Dans les autres cas, l'origine du code prend pour valeur le nom du système d'information responsable de la création du code de l'opération d'aide. La liste des valeurs possibles des origines du code de l'opération d'aide est définie dans la nomenclature Sandre n°683.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:683:::referentiel:3.1.html>

VII.62. Portée réglementaire du type d'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:PorteRegAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** TYPE D'ACTION
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 25
- **Définition :**

Code identifiant la portée réglementaire de l'action. Une action peut être conduite dans le cadre d'un texte réglementaire de la DCE ou pas. La liste des valeurs possibles des portées réglementaires des actions est définie dans la nomenclature Sandre n°682.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:682:::referentiel:3.1.html>

VII.63.Pourcentage d'avancement de l'action

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:PourcAvancAction>**
- **Nom de l'Objet/Lien : ACTION**
- **Type de données : Numérique**
- **Définition :**

Proportion d'avancement d'une action, par exemple par rapport à sa durée totale de réalisation ou par rapport à son coût total, exprimée en pourcentage. Toutes les étapes d'une action ne sont pas obligatoirement renseignées. Pour cette raison, le pourcentage d'avancement d'une action n'est pas déductible des pourcentages d'avancement des différentes étapes d'une action.

VII.64.Pourcentage de financement de l'action

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:PoucRolIntAction>**
- **Nom de l'Objet/Lien : ROLE INTERVENANT ACTION**
- **Type de données : Numérique**
- **Définition :**

Proportion pour cent de financement d'une action par rapport à son coût total. Lorsqu'un organisme endosse le rôle de financeur de l'action, le pourcentage de financement de l'action peut être renseigné. Dans le cas contraire, cette information n'est pas renseignée.

VII.65.Priorité de l'action

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:CdPrioAction>**
- **Nom de l'Objet/Lien : ACTION**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur maximale : 25**
- **Définition :**

Degré d'urgence de l'action décidé selon le plan d'action des missions inter-services de l'eau. La priorité de l'action repose sur la liste des valeurs possibles administrée par le Sandre selon la nomenclature n°722.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:722:::referentiel:3.1.html>

VII.66.Raison de l'abandon de l'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:RaisoAbandAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **ACTION**
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 25
- **Définition :**

Information permettant de justifier l'abandon de l'action signalée par la date d'abandon de l'action. Cette information est définie selon les valeurs possibles définies dans la nomenclature n°723.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:723:::referentiel:3.1.html>

VII.67.Référence du programme de mesures

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:RefProgMesur>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **PROGRAMME DE MESURES**
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 20
- **Définition :**

Code non signifiant identifiant un programme de mesures au sein d'un bassin DCE. Le programme de mesures se matérialise par un document par bassin DCE et par période de 6 ans appelée aussi cycle, la première période va du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2012. La référence du programme de mesures correspond à la référence de ce document.

VII.68.Resultat maximum cible de l'indicateur d'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:ResMaxCibleResSuiviAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **RESULTAT DE L'INDICATEUR D'ACTION**
- **Type de données :** Numérique
- **Définition :**

Valeur maximale, exprimée selon l'unité choisie, que l'on souhaite obtenir d'un indicateur dans le cadre du suivi d'une action précise de la mise en oeuvre d'un programme de mesures. Cette valeur est supérieure à la valeur minimale lorsqu'elle est renseignée.

VII.69.Resultat minimum cible de l'indicateur d'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:ResMinCibleResSuiviAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** RESULTAT DE L'INDICATEUR D'ACTION
- **Type de données :** Numérique
- **Définition :**

Valeur minimale, exprimée selon l'unité choisie, que l'on souhaite obtenir d'un indicateur dans le cadre du suivi de la mise en oeuvre d'un programme de mesures. Cette valeur est inférieure à la valeur maximale lorsqu'elle est renseignée.

VII.70.Resultat obtenu de l'indicateur d'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:ResResSuiviAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** RESULTAT DE L'INDICATEUR D'ACTION
- **Type de données :** Caractère
- **Définition :**

Valeur, exprimée selon l'unité choisie, obtenue d'un indicateur dans le cadre du suivi d'une action précise. Lorsqu'il s'agit d'un valeur numérique, le séparateur est le point. Et, la performance d'une action est notamment évaluée à partir de l'écart entre cette valeur et les valeurs bornes (minimale et maximale) de l'indicateur.

VII.71.Stade de l'opération de l'aide

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:StOperaAide>
- **Nom de l'Objet/Lien :** OPERATION D'AIDE
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 25
- **Définition :**

Etape de l'opération d'aide correspondant à l'état d'avancement de l'opération. Le stade de l'opération d'aide repose sur la liste de valeurs possibles administrée par le Sandre selon la nomenclature n°817.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:817:::referentiel:3.1.html>

VII.72.Statut de l'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:StAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** ACTION
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 25
- **Définition :**

État d'avancement de l'action. Dans la mesure où le pourcentage d'avancement d'une action est considéré facultatif, ce statut permet de savoir à quel stade d'avancement une action se trouve, par exemple si une

action est totalement terminée ou pas. Ce statut permet également de gérer le cas d'une action décomposée en plusieurs étapes (sous actions) qui doivent être terminées pour que l'action puisse l'être aussi ; il peut être un critère d'évaluation des actions d'un programme de mesure. La liste des valeurs possibles des statuts de l'action est définie dans la nomenclature Sandre n°684.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:684::::::referentiel:3.1.html>

VII.73.Statut de l'indicateur d'action

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:StIndicateur>**
- **Nom de l'Objet/Lien : INDICATEUR D'ACTION**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur maximale : 25**
- **Définition :**

Etat de validité de l'indicateur. Ce statut permet d'indiquer qu'un indicateur est obsolète par exemple. La liste des valeurs possibles des statuts de l'indicateur est définie dans la nomenclature Sandre n°390.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:390::::::referentiel:3.1.html>

VII.74.Titre de l'action

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:TitrAction>**
- **Nom de l'Objet/Lien : ACTION**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur maximale : 255**
- **Définition :**

Libellé de l'action fourni par le service pilote au sein de la MISE. Dans la mesure où une action peut être intitulée de manière différente par différents producteurs de données, aucune règle d'écriture du titre de l'action n'est imposée. Néanmoins, le titre doit décrire concrètement l'action et non reprendre simplement l'intitulé du type d'action associé. Il doit être conforme aux autres informations portées au niveau du type de l'action comme le fait d'être une action DOM ou pas... A titre d'exemple, le titre de l'action peut être :

- Construction de la station d'épuration de la commune X1
- Renaturation de la rivière X2 entre la commune X3 et la commune X4
- Elimination du DEHP du process de la fabrique de plastique X5

VII.75.Titre de l'indicateur d'action

- **Nom de balise XML : <sa_pdm:TitrIndicateurAction>**
- **Nom de l'Objet/Lien : INDICATEUR D'ACTION**
- **Type de données : Texte**
- **Longueur maximale : 10**
- **Définition :**

Libellé de l'indicateur fourni par l'organisme créateur de l'indicateur. Dans la mesure où un indicateur peut être intitulé de manière différente par différents organismes, aucune règle d'écriture du titre de l'indicateur

n'est imposée. Néanmoins, le titre doit décrire concrètement le résultat de l'indicateur. Il doit être conforme aux domaines d'actions qui lui sont rattachés.

VII.76. Titre du programme de mesures

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:TitreProgMesur>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **PROGRAMME DE MESURES**
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 250
- **Définition :**

Libellé long du programme de mesures ayant un sens pour l'utilisateur. Le programme de mesures se matérialise par un document par bassin DCE et par période de 6 ans. Le titre du programme de mesures peut simplement correspondre au titre de ce document comme : Programme de mesures 2010-2015 de la partie française du district Rhin.

VII.77. Type d'organisme

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:TypIntAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **ROLE INTERVENANT ACTION**
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 25
- **Définition :**

Type d'organisme propre à l'action. La liste des valeurs possibles des types d'organisme pour l'action est définie dans la nomenclature Sandre n°721.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:721:::referentiel:3.1.html>

VII.78. Type de l'indicateur d'action

- **Nom de balise XML :** <sa_pdm:TypIndicateurAction>
- **Nom de l'Objet/Lien :** **INDICATEUR D'ACTION**
- **Type de données :** Texte
- **Longueur maximale :** 25
- **Définition :**

Echelle de représentativité de l'indicateur. Dans le cas d'actions liées au rapportage européen par exemple, les indicateurs d'actions associés seront de portée européenne. La liste des valeurs possibles des types d'indicateur est définie dans la nomenclature Sandre n°687.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:687:::referentiel:3.1.html>

VII.79.Type de point bloquant

- **Nom de balise XML** : <sa_pdm:TypPointBlock>
- **Nom de l'Objet/Lien** : **POINT BLOQUANT**
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 25
- **Définition** :

Catégorie de point de blocage. La liste des valeurs possibles du point de blocage est définie selon la nomenclature n°724.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:724:::referentiel:3.1.html>

VII.80.Type de projection des coordonnées XY de l'action

- **Nom de balise XML** : <sa_pdm:ProjXYAction>
- **Nom de l'Objet/Lien** : **ACTION**
- **Type de données** : Texte
- **Longueur maximale** : 25
- **Définition** :

Espace de référence dans lequel les coordonnées (X,Y) de l'action sont projetées. Les différents types de projections figurent dans la liste administrée par le Sandre définie dans la nomenclature n°22.

cf <http://www.sandre.eaufrance.fr/?urn=urn:sandre:donnees:22:::referentiel:3.1.html>

VII.81.Valeur du commémoratif

- **Nom de balise XML** : <sa_pdm:ValCommémoratif>
- **Nom de l'Objet/Lien** : **COMMÉMORATIF**
- **Type de données** : Caractère
- **Définition** :

Un commémoratif peut prendre une infinité de valeurs ou bien une valeur comprise dans une liste de choix possible faisant l'objet d'une nomenclature.